

# DOURDAIN



## DOURDAIN INFORMATIONS

BULLETIN COMMUNAL N°100 - JANVIER 2019

Rédaction : Nathalie S— Secrétariat Mairie

Distribution : La Commune

Impression : Artisa IMPRIM

avec la collaboration de M. COLLIN Jean-Yves,

Mme MALAVAL Sophie, 2<sup>ème</sup> Adjointe

M. ABAFOUR Julien, Mme COURTIGNÉ Isabelle,

Mme COLLAS Céline, M. POULAIN Stéphane





# SOMMAIRE

- Le Mot du Maire ..... p 3-4

## Vie communale

- Réunions du conseil municipal ..... p 6
  - ↳ Du 11 septembre au 13 novembre 2018
- Urbanisme ..... p 16
- La vie communale ..... p 17
- Informations diverses ..... p 21
- Médiathèque ..... p 24
- L'Ecole ..... p 25
- Informations environnement..... p 26

## Vie Intercommunale

- Informations diverses ..... p 27

## Vie associative

- Liste des associations..... p 32
- Communiqué des associations ..... p 33
- Renseignements utiles..... p 38
- Etat-Civil ..... p 42
- Agenda ..... p 43
- Commerces..... p 44



# Le Mot du Maire

## Vœux 2019

Alors que s'ouvre la nouvelle année, c'est avec plaisir que je vous présente tous mes vœux de bonne et heureuse année et de bonne santé. Je souhaite que l'année 2019 vous permette de concrétiser tous vos projets, petits ou grands. Qu'elle vous permette de surmonter toutes les difficultés qui vous préoccupent au sein de votre famille ou de votre travail.

Pour 2019, pour améliorer la vie de tous les habitants, nous avons un projet important : la sécurisation des rues du bourg. La circulation des véhicules à travers le bourg s'intensifie et rend la circulation des piétons, en particulier celle des enfants, mamans avec poussettes et personnes âgées, difficile et dangereuse, surtout à certains moments de la journée et essentiellement dans la rue des écoles, à cause de nombreux véhicules en stationnement et du manque de trottoirs.

Le 30 janvier 2018, nous avons décidé d'engager la réalisation d'un contrat d'objectifs de développement durable pour une étude globale des besoins de toutes les rues afin d'envisager des travaux, par étape, pour les années à venir. Un bureau d'études a été retenu.

Fin mai, nous avons, avec le bureau d'études invité les habitants à faire une marche dans le bourg, puis à nous rencontrer à la médiathèque afin de recueillir toutes les remarques et suggestions qui pourraient nous aider dans notre projet. Après la phase diagnostic, le bureau d'études a présenté deux propositions d'aménagement. La proposition retenue par l'équipe municipale a été présentée au public au cours de la réunion du 16 octobre.

Un autre bureau d'études a été engagé pour affiner les plans, étudier les prix et rédiger le cahier des charges qui permettra de lancer l'appel d'offres pour la partie des travaux qui seront réalisés en 2019. Une 2<sup>nde</sup> réunion publique sera organisée pour présenter le projet définitif, mais je peux, dès aujourd'hui vous préciser que la rue des écoles sera en sens unique du bourg jusqu'à l'espace Jean Deguillard.

Avant les travaux de voirie, le syndicat des eaux va procéder au changement des conduites d'eau dans la rue des écoles.

Je pense que les travaux pourront débuter en mai juin pour une durée de plusieurs mois. Ce qui occasionnera certainement quelques désagréments pour tous. C'est pourquoi, je vous remercie d'avance pour l'indulgence et la patience dont vous voudrez bien faire preuve pendant la durée des travaux.

Toujours dans le même souci de sécurisation, fin 2018, des ralentisseurs ont été construits : pour un montant HT de 16 507€ dont 2 subventions : l'une de la DETR de 6 602€ et l'autre du conseil départemental, amendes de police de 5 350€, ce qui représente 72% du coût total.

Depuis la rentrée 2018, la semaine scolaire est repassée à 4 jours. Les TAP ont été supprimés, mais 2 heures hebdomadaires de musique sont proposées aux enfants. Un projet « école numérique » à la demande de l'académie sera, nous l'espérons, mis en place à la prochaine rentrée.

Afin de conserver le patrimoine de la commune en bon état, la commission des bâtiments souhaite que la toiture de la chapelle soit refaite à neuf. Espérons que nos finances nous le permettent.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, pour favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des travaux ont été réalisés dans le bar : la démolition d'une partie du mur central avec la cheminée et la construction de toilettes pour un montant de 19 176€ TTC. Il est programmé, en début janvier, de consolider le mur de la façade.



Pour commémorer le centenaire de l'armistice de « la grande Guerre », une exposition sur les soldats de Dourdain a eu lieu pendant la semaine 45. Cette exposition particulièrement intéressante a attiré de nombreux visiteurs. Je remercie Mr GILLOUARD, professeur d'histoire au collège public de Liffré d'être à l'origine de ce projet et d'avoir donné beaucoup de son temps pour faire ces recherches approfondies. Je remercie Daniel BLOT et Nathalie la secrétaire qui ont photocopié et plastifié les nombreux documents. Je remercie aussi Daniel qui a assuré la permanence pendant la semaine. Une plaque du souvenir qui rappelle la date des armistices des conflits du XXème siècle, a été posée sur le monument aux morts et a été dévoilée au cours de la cérémonie du 11 novembre.

Depuis début mai, la médiathèque est en réseau avec les autres médiathèques de Liffré-Cormier Communauté. Ce service propose à la population un choix élargi de documents : livres, magazines, DVD, CD audio, qu'il est possible de retenir sur place ou sur internet. Il faut rappeler que l'abonnement à ce service est gratuit.

Dans le bulletin d'information de Liffré-Cormier Communauté « QUOI de 9 », vous avez pu lire que la

communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un projet de territoire. Ce projet qui détermine notre avenir pour les 10 prochaines années, nous concerne tous, habitants du territoire, quelque soit notre âge, notre profession ou notre commune. C'est pourquoi, il est proposé à chacun de s'exprimer en répondant à l'enquête :

Soit en retournant le questionnaire directement à la mairie

Soit directement sur le site de la com.com avant le 30 janvier 2019

Une dernière information : 2 employés municipaux ont fait valoir leurs droits à la retraite au cours de l'année :

Mme Marie-Agnès HORY le 1er septembre après 34 ans au service du CCAS et de la commune

Mr Didier BOTTE le 1<sup>er</sup> décembre après 31 ans en tant qu'agent technique.

Je leur souhaite une longue et paisible retraite.

Une nouvelle fois, tous mes vœux de bonne et douce année 2019 à tous.

Cordialement

Gérard ORY



# VIE COMMUNALE



## Départ en retraite de deux agents techniques de la Commune

Le samedi 15 septembre 2018, le Conseil municipal, le personnel communal et sa famille sont venus souhaiter une excellente retraite à Madame Marie-Agnès HORY. Après 34 ans de loyaux services, auprès de la commune, employée comme Agent Technique (ménage, service cantine, garderie) Madame HORY a fait valoir ses droits à la retraite au 01 septembre 2018.



Le 21 décembre 2018, le Conseil municipal accompagné du personnel communal et de sa famille sont venus souhaiter une excellente retraite à Monsieur Didier BOTTE. Après 31 ans de loyaux services, auprès de la commune, employé comme Agent Technique (services espaces verts, voirie, bâtiments), Monsieur BOTTE a fait valoir ses droits à la retraite au 01 décembre

*Une longue et heureuse retraite bien méritée à tous les deux.*



# VIE COMMUNALE

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

**Date de convocation : 04 septembre 2018**

**Date d'affichage : 14 septembre 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 11 votants : 12

L'an deux mil dix-huit, le onze septembre à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Gérard ORY, Maire,

**Présents** : M. ORY Gérard, Maire, M. MAILLARD Michel premier adjoint, Mme MALAVAL Sophie deuxième adjointe, M. BLOT Daniel, M. BRETEAU Alain, M. BENTZ Jean-Marc, M. GUY Fabrice, Mme COURTIGNE Isabelle, M. ABAFOUR Julien, Mme COLLAS Céline, M. POULAIN Stéphane conseillers municipaux.

**Absents excusés** : M. COLLIN Jean-Yves, conseiller municipal

**Pouvoirs** : M. COLLIN Jean-Yves, conseiller municipal a donné pouvoir à M. ORY Gérard, Maire

**Secrétaire** : M. POULAIN Stéphane

### DELIBERATION N° 2018 - 041 : CONTRAT D'OBJECTIFS / CHOIX DES SCENARII POUR PRESENTATION A LA POPULATION

Monsieur le Premier adjoint annonce à l'assemblée que le contrat d'objectifs de développement durable arrive au terme de sa phase 2. La municipalité est entourée des cabinets API CITY et DCI Environnement qui ont réalisé après plusieurs concertations différents scénarii pour chacune des rues du bourg.

A ce terme, l'assemblée doit se positionner sur les scénarii qui seront présentés à la population pour échanges lors d'une réunion publique.

Après la présentation en séance des différents scénarii pour chacune des rues, il est décidé de retenir les scénarii suivants :

- rue des Ecoles : rue à sens unique ainsi que l'aménagement du parking "Espace Jean Déguillard"
- rue Champ Perin : avec option de deux arrêts de bus
- rue Jean Marie Regnault secteur 1, de la place de l'Eglise à la rue des Mésanges : rue présentant deux trottoirs avec un rétrécissement
- rue Jean Marie Regnault secteur 3, entrée aire urbaine
- rue Jean Joseph Chevrel secteur 1, de la place de l'Eglise à la salle des Fêtes : sécurisation et trottoirs
- rue du Stade secteur 1, de la place de l'Eglise à la maison intercommunale : trottoirs avec rétrécissement de la voie
- rue du Stade secteur 2, de l'impasse du Courtil au Stade : voie verte

- rue du Presbytère secteur 1, de la place de l'Eglise à la résidence l'Hermine : trottoirs, stationnement sécurisé et plantations

Les scénarios seront amenés à être modifiés. Il s'agira de travaux à court et moyen terme.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

DECIDE de présenter à la population les scénarios exposés ci-dessus

### DELIBERATION N° 2018 - 042 : RELEVES TOPOGRAPHIQUES

Monsieur le premier adjoint informe le conseil qu'une consultation a été émise en date du 23 juillet 2018 afin de réaliser les relevés topographiques du bourg de la commune.

4 entreprises ont été consultées, trois ont émis une offre.

Monsieur le premier adjoint présente les devis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
- **SELECTIONNE** l'offre la moins disante de l'entreprise DCI Environnement pour la réalisation des relevés topographiques des rues du centre bourg pour un montant de 3 000 euros HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis émis par l'entreprise DCI Environnement

### DELIBERATION N° 2018 - 043 : DEMANDE ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE C 1023 PAR M.LE ROUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en date du 17 mai 2016, M. LE ROUX sollicite l'accord du conseil municipal en vue d'acquérir une partie de la parcelle C 1023 pour y faire un jardin. Dans l'attente de l'approbation du nouveau PLU, la commune n'avait pas donné de réponse à l'administré.

L'assemblée échange sur cette demande et après réflexion souhaite garder cette unité foncière pour l'avenir de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
DECIDE de ne pas vendre une partie de la parcelle C 1023 à M. LEROUX

### DELIBERATION N° 2018 - 044 : ACCEPTATION DE LA SUBVENTION RELATIVE AUX AMENDES DE POLICE

Madame MALAVAL, 2ème adjointe, rappelle à l'assemblée que la commune avait sollicité une subvention pour la création de plateaux ralentisseurs. Une subvention, d'un montant de 5350.00 €, a été accordée à la commune de Dourdain par le Conseil Départemental.





# VIE COMMUNALE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à onze voix pour et une abstention (Mme COURTIGNE Isabelle) :  
Étant précisé que Mme COURTIGNE Isabelle s'abstient du fait qu'elle souhaitait une étude globale.

**DECIDE** d'accepter cette subvention, d'un montant de 5 350,00 euros, provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière et s'engage à exécuter les travaux dans les plus brefs délais.

**DELIBERATION N° 2018 - 045 :**  
**FINANCES - DECISION**  
**MODIFICATIVE N°2**

Madame la deuxième adjointe expose que la trésorerie de Liffré a transmis des états de produits irrécouvrables pour un montant de 3083,40 € et 7 €.

Ces sommes doivent être admises en non valeur et il convient d'ouvrir les crédits nécessaires en adoptant la décision modificative suivante :

- Compte 022 Dépenses imprévue - 3090.40 €
- Compte 6541 Créances admises en non valeur + 3090.40 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**APPROUVE** cette décision modificative



**DELIBERATION N° 2018 - 046 :**  
**URBANISME - DECLARATION**  
**D'INTENTION D'ALIENER**  
**N°2018/08**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été reçue en mairie le 13 juillet 2018 et enregistrée sous le numéro DIA n° 2018/08. Cette déclaration d'intention d'aliéner porte sur la division de parcelles rue Jean Joseph Chevrel.

Parcelles concernées par la DIA n° 2018/08 :

Se ctio	N°	Adresse	Contenance
C	386	Rue Jean Joseph Chevrel	ha 05 a 10 ca
C	652	5 rue Jean Joseph Chevrel	ha 08 a 72 ca
C	655	Le bourg	ha 00 a 92 ca
C	657	Rue Jean Joseph Chevrel	ha 00 a 12 ca
C	682	Le Patis	ha 15 a 05 ca
C	785	Le Patis	ha 03 a 69 ca
Contenance totale			ha 33 a 60 ca

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**-RENONCE** à exercer le droit de préemption urbain.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces se rattachant à cette décision

**DELIBERATION N° 2018 - 047 :**  
**RESSOURCES HUMAINES -**  
**INDEMNITE HORAIRE POUR**  
**TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant

un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu la délibération n°2015-055 du 27 août 2015 instituant une indemnité horaire pour travaux supplémentaires,

Vu les crédits inscrits au budget,

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité

Par la délibération n°2017-027 le Conseil municipal avait décidé d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Fonctions
Administrative	Rédacteur territorial	Secrétaire de mairie
Technique	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent : voirie, espaces verts
Technique	Adjoint technique territorial 1e classe	Agent technique polyvalent : voirie, espaces verts
Administrative	Adjoint administratif territorial	Secrétaire de mairie
Administrative	Adjoint administratif territorial	Agent d'accueil





# VIE COMMUNALE

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires sera faite après validation d'un décompte déclaratif. Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.



Le choix de rémunérer les travaux supplémentaires ou de faire récupérer le temps passé à les accomplir relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale cependant le paiement des heures supplémentaires des agents reste une exception.

Le paiement des primes et indemnités est effectué selon une périodicité mensuelle.

Les primes et indemnités susvisées font l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

L'emploi de secrétaire de mairie étant actuellement pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe, il convient de prévoir le paiement des heures supplémentaires pour cet agent.

Afin d'éviter la prise consécutive de délibération dû notamment aux changements de dénomination des différents grades (réformes) ou encore les éventuels avancements de grades des agents, il est proposé à l'assemblée d'autoriser l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

à l'ensemble des échelles relevant des cadres d'emplois suivants :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**DECIDE** de modifier la délibération n°2017-027 en date du 11 avril 2017 pour que l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires est instituée au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

**DELIBERATION N° 2018 - 048 :**  
**DEPART EN RETRAITE -**  
**CADEAU DE DEPART**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de remercier les agents partant pour tous les services rendus à la collectivité durant leur présence au sein de la commune, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaitent offrir un cadeau.

Le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par les communes à l'occasion par exemple :

de départ à la retraite n'a pas encore été déterminé précisément.

Toutefois, compte tenu de la jurisprudence financière et conformément aux termes du décret n°2003-301 du 2 avril 2003, les comptables doivent se faire produire

les délibérations exécutoires justifiant l'attribution de tels cadeaux.



Le financement de cette dépense sera assuré à l'article 6232 – Fêtes et Cérémonies du budget de la commune.

L'assemblée décide d'allouer un montant maximum de 250 €.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**AUTORISE** l'achat d'un cadeau dans la limite de ce qui est fixé ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision.





# VIE COMMUNALE

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 octobre 2018

Date de convocation : 25 septembre 2018

Date d'affichage : 5 octobre 2018

Nombre de conseillers

en exercice : 12

présents : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le deux octobre à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Gérard ORY, Maire,

**Présents** : M. ORY Gérard, Maire, M. MAILLARD Michel premier adjoint, Mme MALAVAL Sophie deuxième adjointe, M. BLOT Daniel, M. BRETEAU Alain, M. COLLIN Jean-Yves, M. BENTZ Jean-Marc, M. GUY Fabrice, Mme COLLAS Céline, M. POULAIN Stéphane conseillers municipaux.

**Absents** : Mme COURTIGNE Isabelle, conseillère municipale

**Absents excusés** : M. ABAFOUR Julien, conseiller municipal

**Secrétaire** : Mme COLLAS Céline

### DÉLIBÉRATION N° 2018-049 : INTERCOMMUNALITE - REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AUX COMMUNES MEMBRES PAR FIXATION LIBRE TENANT COMPTE DU RAPPORT DE LA CLECT

VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;  
VU le Code Général des Impôts, et plus particulièrement l'article 1609 nonies C ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU le rapport de la CLECT en date du 5 septembre 2018 ;

Monsieur le Maire expose que la mission d'étude relative au pacte financier et fiscal a débuté par une mise à plat des flux financiers existants entre la Communauté de communes et les 5 communes membres historiques. Ces flux financiers relèvent, par nature, d'opération de neutralisation financière compensatoire des impacts de transferts de fiscalité ou des impacts de changement dans l'organisation financière territoriale.

Au vu des problèmes posés par les dispositifs du précédent pacte, exposés dans le rapport de la CLECT ci-joint, il convient de consolider, sécuriser et clarifier ces flux en les inté-

grant au seul flux spécifiquement dédié aux opérations de neutralisation des transferts fiscaux et financiers, à savoir l'attribution de compensation (AC).

Conformément aux dispositions du 1bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

La CLECT réunie le 5 septembre 2018 a approuvé l'intégration d'une partie de ces flux financiers (fonds de concours relatifs aux transferts de fiscalité et au passage en TPU, et dotation de solidarité communautaire), sans indexation, dans l'attribution de compensation. Cette hausse de l'AC impactera à la baisse le montant de DGF perçu par Liffré Cormier Communauté.

Les conclusions de cette réunion sont retracées dans un rapport, transmis en annexe à la présente délibération et diffusé auprès des communes pour approbation par délibération des conseils municipaux des communes membres concernées.

Suivant les conclusions de ce rapport, les attributions de compensations résultant de ces nouveaux transferts de charges sont les suivantes :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

	Montant des AC actuelles (CLECT 24/04/18)	Fonds de concours	Dotation de solidarité communautaire	Montant des AC modifiées
La Bouëxière	71 135,61 €	270 510,00 €	8 899,00 €	350 544,61 €
Chasné sur Illet	29 624,05 €	71 247,00 €	4 553,00 €	105 424,05 €
Dourdain	4 982,15 €	41 721,00 €	860,00 €	47 563,15 €
Ércé près Liffré	15 137,36 €	72 807,00 €	480,00 €	88 424,36 €
Gosné	57 352,68 €			57 352,68 €
Mézières sur Couesnon	19 791,89 €			19 791,89 €
Livré sur Changeon	-14 724,08 €			-14 724,08 €
Liffré	1 702 621,65 €	482 772,00 €	62 460,00 €	2 247 853,65 €
Saint Aubin du Cormier	363 849,91 €			363 849,91 €
TOTAL	2 249 771,22 €	939 057,00 €	77 252,00 €	3 266 080,22 €

**VALIDE** les conclusions du rapport de la CLECT joint en annexe de la présente délibération et la révision par fixation libre des attributions de compensations correspondantes, tel que présenté.



# VIE COMMUNALE

**DÉLIBÉRATION N° 2018-050 :**  
**INTERCOMMUNALITE - EXERCICE DE LA COMPETENCE EN MATIERE EXTRASCOLAIRE :**  
**MODIFICATION STATUTAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-17 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-20700 du 29 décembre 2017 relatif à l'approbation des statuts de la Communauté de Communes LIFFRE-CORMIER Communauté ;

VU les statuts de LIFFRE-CORMIER Communauté ;

VU la délibération de Liffre Cormier Communauté en date du 17 septembre 2018 ;

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'extension de son périmètre, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, aux communes de GOSNE, LIVRE-SUR-CHANGEON, MEZIERES-SUR-COUESNON et SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Liffre Cormier Communauté avait intégré dans ses statuts une compétence issue de l'ex Communauté de communes à laquelle adhéraient les quatre communes, pour la gestion du temps extrascolaire (petites et grandes vacances) et du temps périscolaire, pour la gestion du mercredi, suite à la réforme des rythmes scolaires.

Cette compétence, exercée sur les quatre communes susmentionnées, avait fait l'objet d'un rattachement aux missions facultatives de LIFFRE-CORMIER Communauté selon la définition suivante : « **gestion et animation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des espaces jeunes précédemment gérés par un EPCI** ».

La pérennité d'une maîtrise d'ouvrage portée par l'échelon intercommunal a ainsi permis d'assurer la continuité du service public auprès des usagers qui fréquentaient les structures d'accueil communautaire. Néanmoins, dans le cadre d'une réflexion plus globale relative à la volonté d'étendre un service extrascolaire communautaire relevant des petites et grandes vacances à l'ensemble de son périmètre, LIFFRE-CORMIER Communauté et ses communes membres ont fait le choix de clarifier l'exercice de la compétence en rétrocédant la gestion du mercredi aux communes concernées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il convient donc de modifier les statuts de la Communauté de communes en faisant usage des disposi-

tions de l'article L.5211-17 du CGCT. Afin de clarifier le rôle de la Communauté de communes, il est proposé de supprimer le libellé actuel et de le remplacer par le libellé suivant :

« **Gestion et l'animation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), au titre des petites et grandes vacances, implantés sur les communes de : SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, GOSNE, MEZIERES-SUR- COUESNON, LIVRE-SUR- CHANGEON.**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **SUPPRIME** le libellé statutaire rédigé comme suit :

« **Gestion et animation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des espaces jeunes précédemment gérés par un EPCI** »

- **APPROUVE** le projet de modification statutaire comme suit :

« **Gestion et l'animation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), au titre des petites et grandes vacances, hors mercredi, implantés sur les communes de : Saint-Aubin-du-Cormier, Gosné, Mézières-sur-Couesnon, Livré-sur-Changeon.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

**DÉLIBÉRATION N° 2018-051 :**  
**INTERCOMMUNALITE - MODIFICATION DES STATUTS DE LIFFRE CORMIER COMMUNAUTÉ - COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE**

VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L5211-17 et L5214-16 (loi n°2014-173 du 21 février 2014, article 11-I-6°-b) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-20700 en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffre - Cormier Communauté ;

VU l'avis de la commission n°1 en date du 5 septembre 2018 ;

VU la délibération de Liffre Cormier Communauté en date du 17 septembre 2018 ;

Monsieur le Maire expose que l'article L 5211-17 dispose que « les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peuvent à tout moment transférer certaines de leurs compétences, en tout ou partie, à ce dernier. Cette compétence peut être transférée quand bien même le transfert n'a pas été prévu par la loi ou par la décision institutive. Il peut également prévoir le transfert des biens, équipements ou services publics nécessaires à cet exercice. »

Considérant que la communauté de communes doit par ailleurs, exercer des compétences facultatives, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

Qu'au titre de l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la compétence « politique de la ville » comprend : l'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programme d'actions définis dans le contrat de ville ».

Ce bloc de compétence « politique de la ville » a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les interventions sont ciblées sur les territoires les plus en difficultés. La reconnaissance d'un contrat de ville est liée à l'existence et la reconnaissance de quartiers dits prioritaires.

Considérant que Liffre-Cormier Communauté avait déjà dans ses statuts la compétence de création et gestion d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, Liffre-Cormier Communauté a repris et inscrit dans ses compétences facultatives la « *création et gestion d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD)* » au titre de sa compétence politique de la ville.



# VIE COMMUNALE

Considérant que la communauté de communes n'a pas de « contrat de ville », car il n'y a pas de quartiers dits prioritaires sur son territoire, il a semblé cohérent de ne pas prendre le bloc « politique de la ville » dans son entier.

Le préfet dans son courrier adressé au président de Liffré-Cormier vient clarifier la situation : il s'agit d'un bloc de compétences. Ainsi, une communauté de communes dont le territoire ne comprend pas de quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, peut se doter de l'ensemble de ce groupe de compétences pour remplir les conditions d'éligibilité à la DGF bonifiée même si, dans les faits, elle n'exercera qu'une partie de cette compétence comme l'animation et la coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

## Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification des statuts de Liffré-Cormier Communauté visant à prendre le bloc de compétence « Politique de la Ville » : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

## DÉLIBÉRATION N° 2018 – 052 : TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le premier adjoint indique que la SAUR, chargée de la facturation et du recouvrement de la redevance assainissement, a consulté la commune afin de savoir si elle souhaitait revaloriser ses tarifs.

Monsieur le premier adjoint propose de reconduire les tarifs actuellement appliqués :

- part fixe : 69,20 €
- prix du m<sup>3</sup> : 1,57 €

## Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil

**municipal décide** de reconduire les tarifs actuels, soit : 69,20 € la part fixe pour toutes les habitations desservies par le service assainissement (la part fixe sera à régler par le propriétaire lorsque le local n'est pas occupé le 1<sup>er</sup> janvier) 1,57 € le m<sup>3</sup>.

## DÉLIBÉRATION N° 2018 – 053 : VOIRIE - MAITRE D'OEUVRE : CHOIX DU CANDIDAT RETENU

**Vu** le rapport de présentation joint en annexe,

Monsieur le premier adjoint rappelle la délibération 2018-040 relative au projet de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du centre bourg.

Monsieur le premier adjoint ajoute qu'une consultation a été émise via le site de Mégalis et que des auditions ont été réalisées le mardi 25 septembre 2018 en présence d'élus et de Mme RENARD chargée de mission Développement Local de l'agence Départementale de Fougères.

Il est maintenant proposé de retenir le maître d'oeuvre.

Monsieur le premier adjoint ajoute que le conseil départemental octroi une aide aux communes au titre des travaux d'aménagement de bourg et que cette dépense est éligible.

Monsieur le premier adjoint propose de solliciter cette subvention au Conseil Départemental.

## **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** de retenir pour le projet de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du centre bourg le cabinet INFRACONCEPT et INERMIS pour un montant 14 100 € HT (taux de rémunération 4,70 %)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

-**SOLLICITE** l'aide Départementale au titre des travaux d'aménagement de bourg

*Les élus échangent et s'interrogent sur quelle base est rémunéré le maître d'oeuvre, lecture de l'article 2 "Offre de Prix" de l'acte d'engagement.*

## DELIBERATION N° 2018 - 054 : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame la deuxième adjointe propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative afin de payer la facture du prestataire JVS MAIRISTEM. A la suite de l'ajout du logiciel PARASCOL sur le contrat, le prestataire reconduit celui-ci pour 3 ans à la date du 1er septembre de chaque année. La commune a donc reçu en date du 12 septembre une facture correspondant à la période de référence du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Madame la deuxième adjointe précise que la commune a déjà réglé la prestation Horizon Online du 01/01/2018 au 31/12/2018 mais qu'il faut prévoir le règlement du 01/01/2019 au 31/08/2019 soit 1 711,36 € en investissement.

Les fonds présents au chapitre 20 n'étaient pas suffisants au vu du paiement sur l'exercice 2018.

Madame la deuxième adjointe ajoute qu'une seconde facture correspondant à l'achat des chauffages pour la rénovation d'un logement au Presbytère est à régler et que les crédits au chapitre 21 ne sont pas suffisants.

Compte 022

Dépenses imprévues - 2 817,16 €

Compte 023

virement à la section d'investissement

+ 2 817,16 €

Compte 021 virement de la section de

fonctionnement + 2 817,16 €

Compte 2051-165 logiciel Horizon

Online + 1 711,36 €

Compte 2158-177 achats chauffage

logement Presbytère + 1 105,80 €

## **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**APPROUVE** cette décision modificative





# VIE COMMUNALE

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2018

### DÉLIBÉRATION N° 2018 – 055 : RESSOURCES HUMAINES : MO- DIFICATION DANS LE TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRIN- CIPAL DE 2ÈME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRI- TORIAL

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 27 mars 2018.

Monsieur le Maire expose qu'un agent titulaire d'un poste d'adjoint technique territorial remplit toutes les conditions pour un avancement au grade d'adjoint technique de principal de 2ème classe. En effet, cet agent se trouve en fin de grille d'adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire précise qu'un poste à ce grade était déjà ouvert pour un agent qui vient de partir à la retraite, il est proposé à l'assemblée de modifier le temps de travail de ce poste.

Par conséquent, il convient de supprimer ce poste d'adjoint technique territorial à 33,96/35<sup>e</sup> et de modifier un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 33,96/35<sup>e</sup> (ancien temps du poste 32,97/35).

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

#### **Décide :**

La suppression, à compter du 1er septembre, d'un emploi permanent à 33,96/35<sup>e</sup> d'adjoint technique territorial,

La modification, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à 33,96/35<sup>e</sup> d'adjoint technique principal de 2ème classe (ancien temps du poste 32,97/35).

De modifier le tableau des emplois correspondant

- **Précise** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2018.



**Date de convocation : 6 novembre 2018**  
**novembre 2018**

**Date d'affichage : 16**

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 10 votants : 11  
L'an deux mil dix-huit, le treize novembre à vingt heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Gérard ORY, Maire,  
**Présents :** M. ORY Gérard, Maire, M. MAILLARD Michel premier adjoint, Mme MALAVAL Sophie deuxième adjointe, M. BRETEAU Alain, M. COLLIN Jean-Yves, M. BENTZ Jean-Marc, M. GUY Fabrice, M. ABA-FOUR Julien, Mme COLLAS Céline, M. POULAIN Stéphane conseillers municipaux.

**Absents excusés :** M. BLOT Daniel, Mme COURTIGNE Isabelle, conseillers municipaux

**Pouvoirs :** M. BLOT Daniel a donné pouvoir à M. ORY Gérard, Maire

**Secrétaire :** Mme MALAVAL Sophie

### DÉLIBÉRATION N° 2018-056 : INTERCOMMUNALITE MARCHE COMMUN POUR DEPISTAGE DU RADON DANS LES ETABLISSEMENTS RECE- VANT DU PUBLIC ET D'EVA- LUTION DES RISQUES D'EXPOSITION DES AGENTS AU SEIN DES COLLECTI- VITES

**Vu** la directive Euratom 2013/59 ;

**Vu** le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire ;

**Vu** l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

**Vu** l'article L.1333-22 du Code de la santé publique ;

**Vu** la commission n°1 du 03 octobre 2018 ;

**Vu** la convention jointe en annexe ;

Monsieur le Maire expose :

Considérant que, le radon est un gaz radioactif naturel produit par certaines roches de la croûte terrestre et classé comme seconde cause de cancer du poumon derrière le tabac.

Considérant que l'arrêté du 27 juin 2018 vient préciser la liste des communes particulièrement exposées à ce gaz, que la concentration de ce gaz est forte en Bretagne du fait de la présence de roche granitique.

Considérant que l'exposition au radon peut être dommageable pour la santé publique et un certain nombre de vérifications réglemen-

taires sont imposées, par le Code de la santé publique, à savoir :

Le dépistage du radon dans certains Etablissements recevant du Public comme les crèches, les établissements d'enseignement, les établissements sanitaires et sociaux à capacité d'hébergement ;

Une évaluation des risques d'exposition des travailleurs : obligatoire pour tous les lieux de travail situés en sous-sol ou rez-de-chaussée et doit être annexée au Document Unique. (DUER) Elle ne peut être réalisée que par des mesures.

Considérant que Liffré Cormier communauté possède plusieurs établissements recevant du public nécessitant un tel contrôle, notamment trois maisons intercommunales (Dourdain, Ercé près Liffré, Chasné sur Illet), deux crèches (Liffré, La Bouëxière) et le multi accueil de Saint-Aubin du Cormier.

Considérant que, par ailleurs, la commune de Dourdain possède plusieurs bâtiments concernés par ce contrôle, à savoir : l'école, le restaurant scolaire-médiathèque, la crèche, la mairie-poste et la salle des fêtes ;

Considérant que Liffré Cormier Communauté souhaite passer des marchés concernant ces différents contrôles, la ville de Liffré s'est dite intéressée pour rejoindre ce groupement, et faire un marché commun.





# VIE COMMUNALE

Considérant que le marché est également proposé aux autres communes de Liffré Cormier Communauté dans le cadre des marchés communs, le marché sera joint aux groupements concernant le contrôle des aires de jeux, jeux, équipements sportifs et défibrillateur. Il s'adjointra alors un troisième lot.

Considérant que les Communes de Gosné, Dourdain, Livré-sur-changeon et la Bouëxière ont déjà fait savoir qu'elles intégreraient le groupement relatif au contrôle du radon.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** la passation d'une convention de groupement de commande pour le marché de contrôle du radon.

**APPROUVE** la désignation de Liffré Cormier Communauté comme coordonnateur du groupement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

**DÉLIBÉRATION N° 2018-057 :**  
**INTERCOMMUNALITE**  
**-**  
**MARCHE COMMUN POUR CONTRÔLE DES JEUX, AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CONTROLE DES DEFIBRILLATEURS**

**VU** Le Décret n°94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux ;

**VU** Le Décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;

**VU** Les recommandations de l'Agence française de normalisation concernant les aires de jeux ;

**VU** La loi n° 2018-527 du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque ;

**VU** le bureau communautaire du 24 septembre 2018 ;

**VU** la commission n°1 du 3 octobre 2018 ;

**VU** la convention jointe en annexe ;

Monsieur le Maire expose :

Considérant que les obligations normatives nécessitent la mise en place

de contrôle des jeux, aires de jeux, équipements sportifs, réguliers.

Considérant que les obligations imposent un contrôle des défibrillateurs présents sur les collectivités. Un décret doit venir préciser le type d'établissement concerné par ce contrôle.

Considérant que Liffré Cormier Communauté possède des équipements sportifs notamment à la Jouserie (équipements de gymnastique, buts, paniers de baskets, ...) et également un défibrillateur à la piscine intercommunale.

Considérant que la commune de Dourdain possède des équipements sportifs à contrôler : terrains de football et terrain multisports. La commune de Dourdain possède également des aires de jeux ainsi qu'un défibrillateur.

Considérant que Liffré cormier communauté souhaite passer des marchés concernant ces différents contrôles, la ville de Liffré s'est dite intéressée pour rejoindre ce groupement, et faire un marché commun pour l'ensemble de ces équipements.

Considérant que le marché pourrait également être proposé aux autres communes de Liffré Cormier Communauté dans le cadre des marchés communs.

Considérant que les Communes de Gosné, Dourdain, Livré-sur-Changeon et la Bouëxière ont déjà fait savoir qu'elles intégreraient le groupement relatif au contrôle aux contrôles des jeux.

Le marché serait réalisé en 2 lots distincts :

**Lot 1** : contrôle des aires de jeux, des jeux et équipements sportifs

**Lot 2** : contrôle des défibrillateurs

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** la passation de marchés communs pour le contrôle des aires de jeux, jeux et équipements sportifs ainsi que pour le contrôle des défibrillateurs.

**APPROUVE** la désignation de Liffré Cormier Communauté comme coordonnateur du groupement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

**DÉLIBÉRATION N° 2018-058 :**  
**AFFAIRES SCOLAIRES -**  
**CONVENTION ALSH LIVRE SUR**  
**CHANGEON**

Vu la convention annexée,

Dans le cadre du changement des rythmes scolaires avec un retour aux 4 jours et donc un mercredi sans école, la municipalité propose aux familles la possibilité à celles qui le souhaitent d'inscrire leurs enfants au centre de Loisirs de Livré sur Changeon les mercredis et vacances scolaires.

Monsieur le Maire expose la délibération prise le 08 juillet 2018 par la commune de Livré sur Changeon annonçant les points suivants :

Pour le temps du mercredi, les repas des enfants domiciliés à Dourdain seront facturés aux parents au même tarif que les enfants de Livré sur Changeon soit 3,98 €.

La commune de Dourdain prendra en contrepartie en charge la différence entre le coût du repas facturé aux familles (3,98 €) et le coût de revient du repas pour la commune (5,10 €), soit le coût du service divisé par le nombre de repas servis (un reste à charge pour la commune de Dourdain de 1,12 € par repas).

Ce coût résiduel sera facturé à la commune de Dourdain chaque mois au regard de la fréquentation réelle des enfants habitant sur la commune de Dourdain.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**ACCEPTTE** le fonctionnement exposé ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention



# VIE COMMUNALE

## **DÉLIBÉRATION N° 2018-059 :** **AFFAIRES SCOLAIRES –** **PHOTOCOPIEUR ECOLE**

Madame la deuxième adjointe expose que le contrat du photocopieur de l'école arrive à terme le 10 janvier 2019.

Le contrat actuel comprend une mise à disposition d'un copieur reconditionné avec impression noir/blanc uniquement.

Madame la deuxième adjointe informe que la directrice est venue nous informer du dysfonctionnement du copieur couleur dont dispose l'école.

Madame la deuxième adjointe propose à l'assemblée la mise à disposition d'un copieur pouvant faire des impressions en couleur.

OMR a envoyé la proposition d'un nouveau contrat d'une durée de validité de 5 ans avec impression noir/blanc et couleur.

Ce nouveau contrat applique les tarifs suivants :

Prix HT : mise à disposition SHARP Mx 3640 N

Livraison, mise en service, installation : 500 € HT (600 € TTC). Ces frais seront inscrits au compte 6188 (autres frais divers)

Contrat assistance de 5 ans : 0.0032 € HT/page noir 0.030 € HT/page couleur

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**ACCEPTTE** la proposition de OMR telle que définie ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat

## **DÉLIBÉRATION N° 2018-060 :** **APPEL A PROJET « ECOLES** **NUMERIQUES INNOVANTES ET** **RURALITÉ »**

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités concernées peuvent répondre, en lien étroit avec les

académies, à l'appel à projets émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique dans les écoles des communes rurales.

L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipements pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège.

Les projets pédagogiques présentés dans le cadre des réponses à cet appel à projets, doivent reposer sur le volontariat des équipes pédagogiques concernées qui s'engageront avec le soutien des académies à mettre en œuvre les innovations pédagogiques proposées.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire propose en concertation avec la Directrice de l'école, d'inscrire le projet numérique de l'école publique de Dourdain comprenant le matériel suivant : vidéoprojecteurs, ordinateurs, tablettes avec coques et valise de protection. L'ensemble du programme pour un montant maximum de 14 000 € TTC.

Le soutien financier de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7000 € pour chacune d'entre elles. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 4000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'Etat de 2000 €).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**DECIDE** de répondre favorablement à l'appel à projet lancé par l'Etat au titre des « Ecoles numériques innovantes et ruralité » en présentant un dossier relatif à la

fourniture et à la mise en place d'équipements innovants à l'école publique de Dourdain

**SOLLICITE** une subvention pour un programme d'un montant maximum de 14 000 € TTC

**PRECISE** que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention

## **DELIBERATION N° 2018 - 061 :** **FINANCES - DECISION** **MODIFICATIVE N°4**

Vu, la décision portant remise gracieuse prise le 17/09/2018 par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques,

Madame la deuxième adjointe rappelle la délibération n°2018-023 concernant la remise gracieuse du déficit de 14,31 € de la régie photocopie et fax. Cette décision a été acceptée par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques en date du 17/09/2018, de ce fait nous devons régulariser cette dépense de 14,31 € en mandatant cette dépense au compte 6718 "autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion"

Les fonds présents au chapitre 67 n'étant pas suffisants au vu du paiement sur l'exercice 2018.

Madame la deuxième adjointe ajoute qu'au chapitre 20 article 2031 frais d'étude correspondant au contrat d'objectifs les crédits ne sont pas suffisants pour un montant de 4 528 €.

Madame la deuxième adjointe propose d'adopter la décision modificative suivante :

- Compte 022
- Dépenses imprévues - 4 542,31 €
- Compte 023
- virement à la section d'investissement  
+ 4 528,00 €
- Compte 021
- virement de la section de fonctionnement  
+ 4 528,00 €
- Compte 6718
- Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion - remise gracieuse  
+ 14,31 €
- Compte 2031 - 170
- Frais d'étude - Contrat d'objectifs 2018  
+ 4 528,00 €



# VIE COMMUNALE

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**APPROUVE** cette décision modificative

**DÉLIBÉRATION N° 2018 - 062 : RAPPORT ANNUEL 2017 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE VAL D'IZE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du syndicat des eaux de Val d'Izé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

**DÉLIBÉRATION N° 2018 - 063 : RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35**

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du rapport d'activité 2017 du SDE35 (Syndicat Départemental d'Énergie 35).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.**

**DÉLIBÉRATION N° 2018 - 064 : COMMISSION BOCAGE**

Monsieur le Maire informe que suite à l'approbation du PLU le 19 décembre 2017, les travaux, installations, aménagements, qui auront pour effet de supprimer ou modifier une haie identifiée au PLU devront faire l'objet d'une déclaration préalable en Mairie.

Il convient de mettre en place une commission bocage qui aura pour mission :

- d'assurer le suivi du maillage bocager communal,
- d'être un outil d'aide à la décision,
- de prendre les meilleures décisions concernant les demandes d'arrachage tout en prenant en compte les intérêts du demandeur et ceux de la collectivité,
- de définir les mesures compensatoires à la suppression de la haie.

Cette commission sera composée des membres suivants :

<b>Elus</b>	M. ORY Gérard M. MAILLARD Michel M. BENTZ Jean-Marc
<b>Agriculteurs</b>	M. PAQUET Christian M. MARDELE Olivier M. REGNAULT David
<b>Riverains</b>	M. JOUAULT Constant M. MARDELE Bernard M. HURAUULT Daniel
<b>Syndicat du Bassin Versant du Chevré</b>	Mme ALLAIN Lévana

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **APPROUVE la création d'une commission bocage**
- **APPROUVE la composition de la commission bocage comme indiquée ci-dessus**

**DÉLIBÉRATION N° 2018 - 065 : TARIFS COMMUNAUX - ANIMATION COMMERCANT COMMUNAL**

Madame la deuxième adjointe expose qu'un commerçant de la commune a sollicité la salle des fêtes pour la réalisation d'une animation. A ce jour aucun tarif n'est fixé pour ce genre de manifestation. La commission finances s'est réunie le 8 novembre et propose un tarif animation commerçant communale de 90 € pour une journée sans le tarif chauffage.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **DECIDE d'appliquer le tarif animation commerçant communale ci-dessus**

**DÉLIBÉRATION N° 2018 - 066 : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES**

Depuis 1997, l'ouverture des commerces le dimanche et les jours fériés fait l'objet d'un accord solide, fruit d'un dialogue social actif entre les acteurs du commerce, les élus du Pays de Rennes et les partenaires sociaux.

L'encadrement de l'ouverture dominicale des commerces alimentaires de plus de 700 mètres carrés répond à plusieurs objectifs : garantir les

intérêts des salariés, assurer l'équité des entreprises sur le plan de la concurrence et maintenir les équilibres commerciaux sur le territoire.

Le 6 avril dernier, le tribunal administratif de Rennes a annulé l'arrêté préfectoral relatif au repos hebdomadaire des salariés employés par les commerces de détail pris en mai 2016 par le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Cette décision fragilise la volonté partagée depuis 20 ans par les acteurs du territoire de maintenir le compromis entre une ouverture raisonnée, justifiée par des critères économiques objectifs et la qualité de vie des salariés.

La cohésion économique et sociale du territoire garantie par l'accord local est aujourd'hui mise en péril. Outre le principe fondamental du respect du repos dominical des salariés, c'est la sauvegarde du commerce de proximité et l'animation des cœurs de quartier, centres bourgs et centres villes qui sont en jeu.

Alors que certaines enseignes alimentaires ont exprimé leur volonté d'ouvrir le dimanche, les élus du conseil de Dourdain ;

- réaffirment leur attachement au dialogue social, au respect du repos dominical des salariés du commerce et la préservation des commerces de proximité

exigent un retour rapide à la bonne application de l'accord local limitant à quelques dimanches par an les ouvertures des commerces alimentaires de plus de 700 mètres carrés

- en responsabilité, mettront tout en œuvre pour faire respecter l'accord local à l'échelle du Pays de Rennes et participeront aux mobilisations initiées par les élus et les salariés





# URBANISME

## PERMIS DE CONSTRUIRE

- 18 juillet 2018 : Mr MAILLARD Sylain  
Les Jardins de Lucie - 1 Impasse des Bleuets  
Construction d'une maison Individuelle
- 09 août 2018 : Mr VIBOUX Killian  
Les Jardins de Lucie - 5 Rue des Orchidées  
Construction d'une maison Individuelle
- 27 août 2018 : Mr COELHO Benjamin  
Rue Jean Joseph Chevrel  
Construction d'une maison individuelle
- 13 septembre 2018 : Mr MAILLARD Michel  
Les Jardins de Lucie - 8 rue des Orchidées  
Construction d'une maison individuelle
- 04 octobre 2018 : Mr BRUNEAU Jean-Paul  
Les Jardins de Lucie - 10 rue des Orchidées  
Construction d'une maison Individuelle
- 02 novembre 2018 : Mr MAILLARD Paul  
Les Jardins de Lucie - 3 impasse des Bleuets  
Construction d'une maison Individuelle
- 15 novembre 2018 : Mr MONNIER Jonathan  
3 le Bas Marquier  
Construction d'un abri bois

## DECLARATION PREALABLE

- 06 juillet 2018 : Mr HALOCHET Erwann  
5 rue Jean-Joseph Chevrel  
Division en vue de construire
- 19 juillet 2018 : MAILLARD Sophie et BOUGET Grégory  
La Hairie  
Modifications d'ouvertures
- 03 août 2018 : BEUNEL Marie-Claire  
7 rue de la Giolais  
Extension maison
- 11 octobre 2018 : Mr CORBIN Denis  
7 rue de la Giolais  
Modification Pignon et création d'ouverture
- 17 novembre 2018 : MAUNEAU Maxime  
10 rue Jean-Joseph Chevrel  
Rénovation d'un bâtiment existant
- 12 décembre 2018 : POUSSIN Bernard  
15 La Corblais  
Extension d'un préau existant
- 18 décembre 2018 : PANNETIER David  
6 impasse des Tilleuls  
Construction d'un carport



# LA VIE COMMUNALE

## DOURDAIN - CONTRAT D'OBJECTIF ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

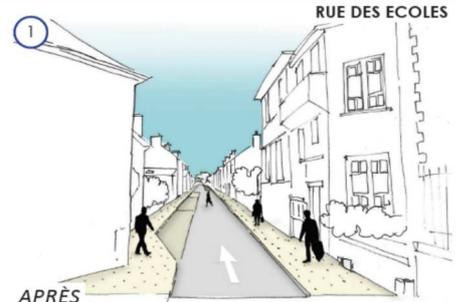
### > PLAN MASSE D'AMÉNAGEMENT

- Mise à sens unique et trottoirs de la rue des Ecoles,
- Mise aux normes de deux arrêts de bus et trottoirs de la rue Champ Perin,
- Aménagement de l'espace Jean Deguillard,
- Aménagement d'une entrée d'aire urbaine sur la rue Jean-Marie Regnault,
- Trottoirs et rétrécissement ponctuel de la voie sur la rue Jean-Marie Regnault,
- Trottoirs et rétrécissement ponctuel de la voie sur la rue du Stade,
- Trottoirs et aménagement de places de stationnement sur la rue du Presbytère,
- Sécurisation des traversées piétons en cœur de bourg.



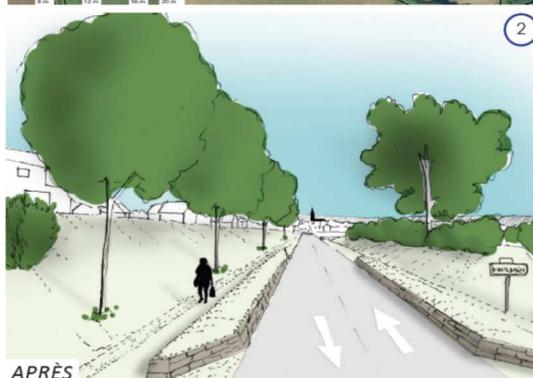
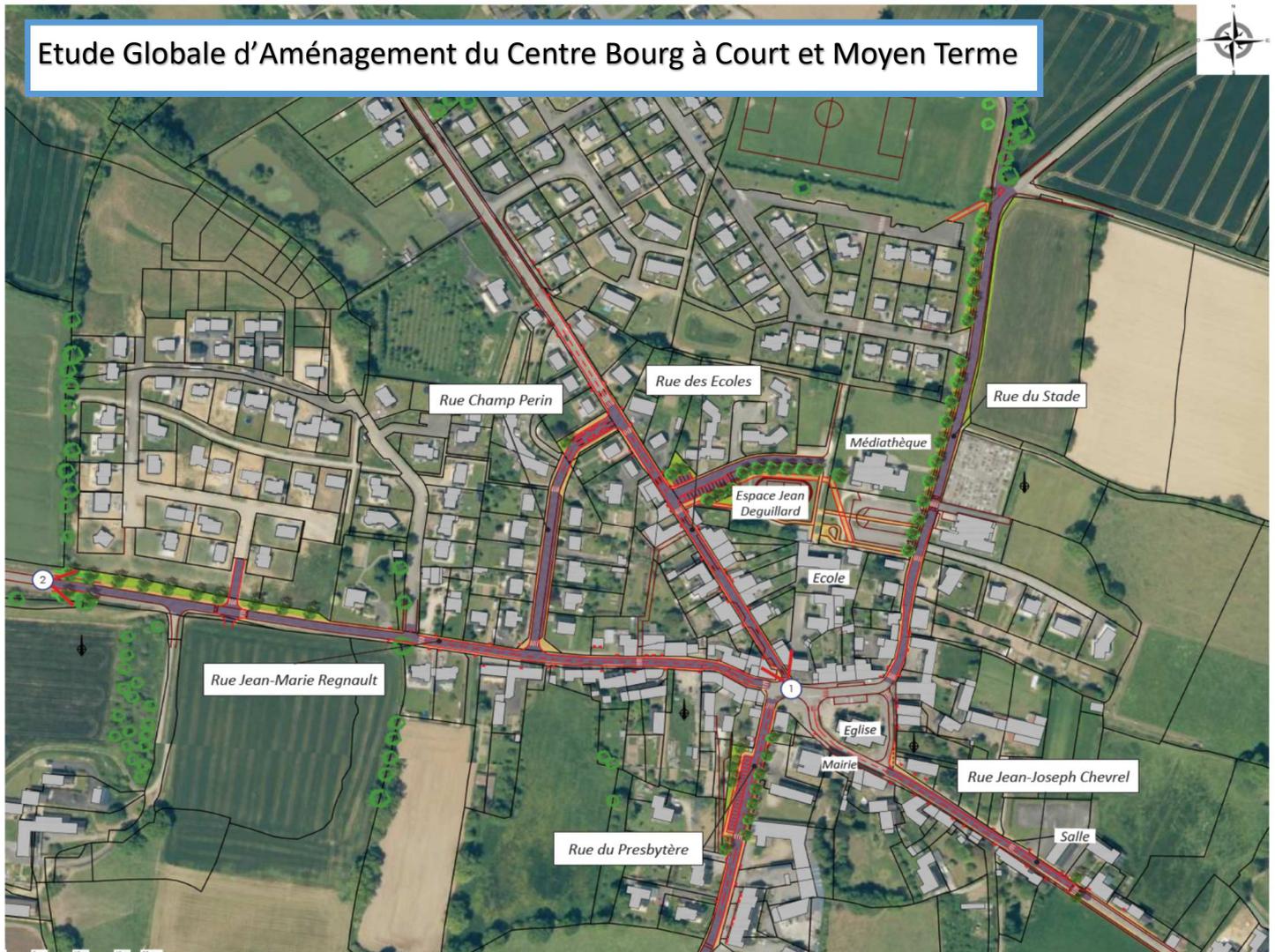
AVANT

Une mise à sens unique pour redonner une place aux piétons.



APRÈS

### Etude Globale d'Aménagement du Centre Bourg à Court et Moyen Terme



APRÈS



AVANT

Une entrée d'agglomération urbaine et accueillante.

#### RUE JEAN-MARIE REGNAULT

- Liaisons douces à aménager
  - Voirie à aménager
- Echelle : 1/1000 ieme



# Aménagement rue des Ecoles (2019)

- Voies/Parcs verts
- Voies vert
- Parcs type aménagé
- Trottoir avec banc
- Trottoir aménagé
- Trottoir vert
- Bancs 120 cm
- Bancs 90 cm
- Bancs 60 cm
- Bancs 30 cm
- Bancs type aménagé
- Carrefoirs aménagés

COMMUNE DE DOURDAIN

Rue des Ecoles

Avant-projet

## Plan des aménagements

ÉLITE ARCHITECTES DES PROJETS

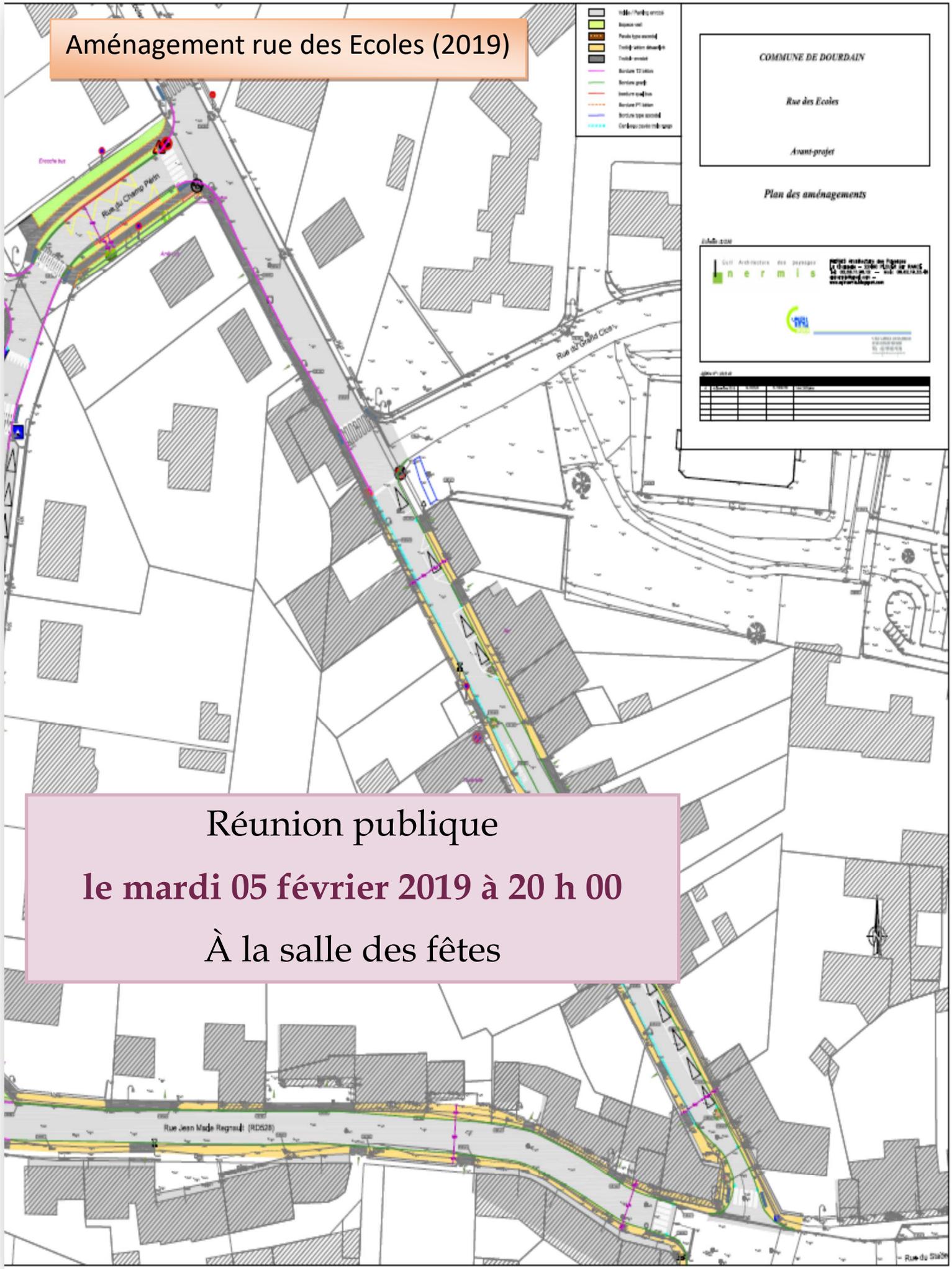
**inermis**

PROJET ARCHITECTURAL DE LA RUE DES ÉCOLES - 10000 DOURDAIN - 02 35 00 00 00

www.inermis.com

DATE	ÉLÉMENTS	ÉTAT	REMARQUES

Réunion publique  
le mardi 05 février 2019 à 20 h 00  
À la salle des fêtes



# Aménagement rue Jean-Marie Régnauld (2019)



# Aménagement rue du Champ Périn (2019)

Rue du Champ Périn

Avant-projet

Plan des aménagements

Echelle : 0/200

Exil Architecture des Paysages  
**nermis**  
 Nicolas Andréani des Paysages  
 Le Chêne - 22400 PLUZOUËN SUR MER  
 Tel: 02.96.11.96.72 - Mob: 06.82.19.33.46  
 gpatier@nermis.com - www.nermis.fr

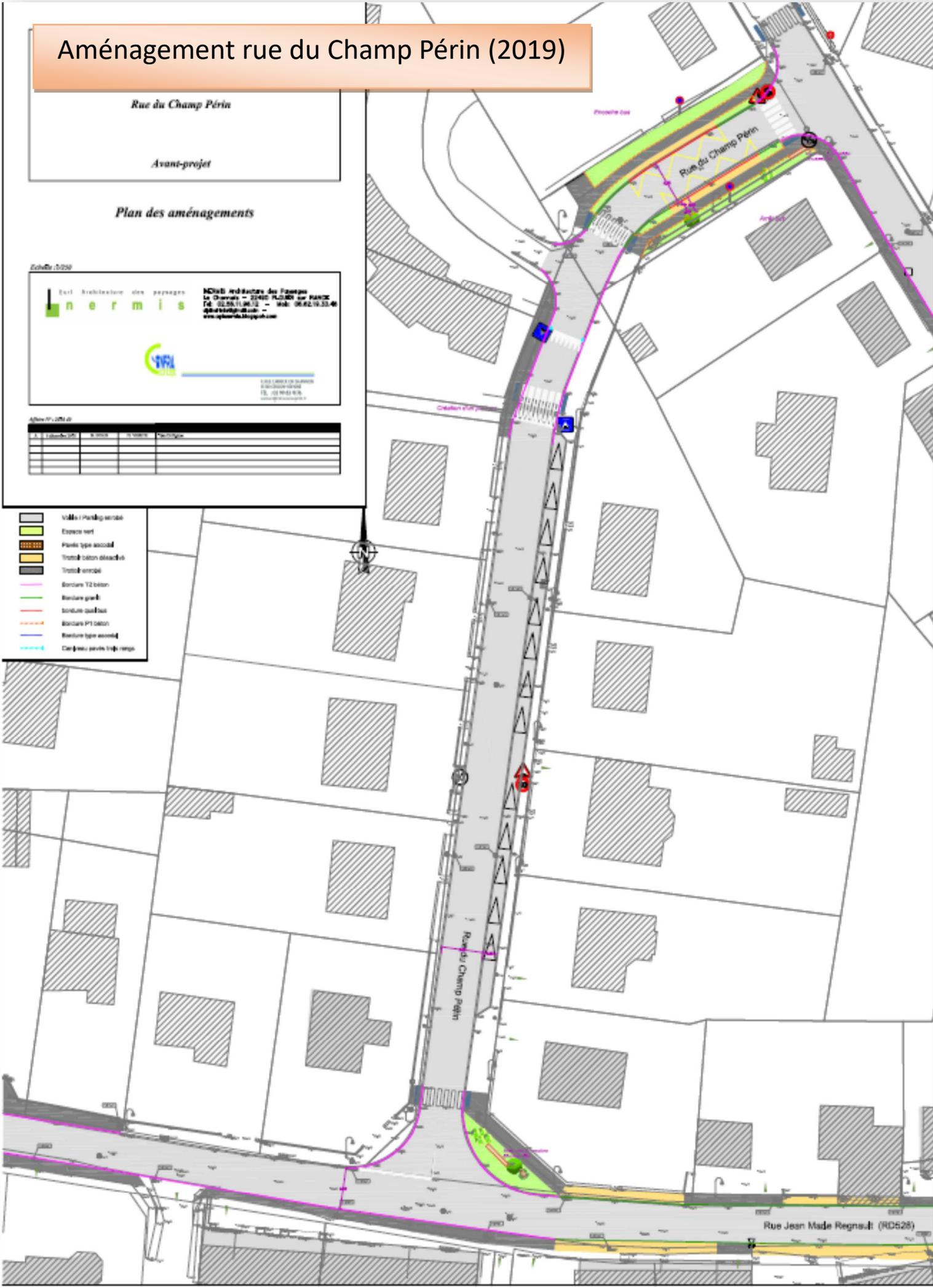


10 rue de la République  
 22000 SAINT-BRIEUC  
 02 96 11 96 72

Plan de situation

N°	Contenu	Date	Signature

-  Voids / Parking existants
-  Espace vert
-  Pavés type accident
-  Trottoir béton désactivé
-  Trottoir encastré
-  Bordure T2 béton
-  Bordure gazon
-  Bordure gazon
-  Bordure P1 béton
-  Bordure type accident
-  Carrière pavés très ronds





# INFORMATIONS DIVERSES

## ARRETE INTERDISANT LES DEJECTIONS CANINES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL du 12/03/2015

**Article 1** Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

**Article 2** En cas de non respect de l'interdiction édictée à l'article 1, les infractions au présent arrêté sont passibles d'amendes.

**Article 3** Le Maire, le commissaire de police, le chef de la brigade de gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.



## CHIENS DIVAGANTS

Il a été signalé par de nombreux Dourdanais des chiens divagants. Nous rappelons les propriétaires de ces chiens, de prendre leur responsabilité pour éviter une mise en fourrière de leurs fidèles amis à quatre pattes.

Il est rappelé que les chiens non tenus en laisse ou en divagation représentent un réel danger pour les promeneurs, joggers et cyclistes et que la responsabilité civile et pénale du propriétaire peut être recherchée.

Si vous attrapez un chien errant, merci de contacter la mairie qui préviendra « les Amis des Bêtes SPA de Fougères ».



## RECONNAISSANCE

Vous n'êtes pas mariés, vous attendez un enfant, le papa a-t-il pensé à faire la reconnaissance avant la naissance ?

Se présenter à la mairie muni de la carte

d'identité des futurs parents et d'un justificatif de domicile.



## SERVICE NATIONAL

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois

suivant.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...).

De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité, de son livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Plus d'information sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## LA POSTE

Pour faciliter la distribution du courrier, nous vous demandons d'inscrire sur vos boîtes aux lettres votre nom et votre prénom ainsi que votre numéro.

## ORDURES MENAGERES

Afin de ne pas gêner la circulation et le passage des piétons, merci de sortir **votre bac roulant la veille au soir et de le rentrer aussitôt la collecte effectuée.**



# INFORMATIONS DIVERSES



Institut national de la statistique  
et des études économiques

Insee

Mesurer pour comprendre

## Le Répertoire Électoral Unique

La loi du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales crée un Répertoire Electoral Unique (REU) entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

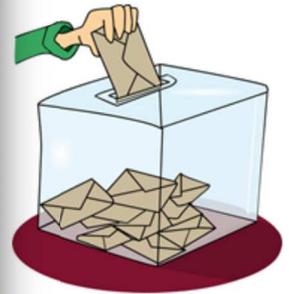
### La simplification pour l'électeur :

- Généralisation du dépôt d'inscription en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).
- Consultation de sa situation personnelle directement sur le répertoire électoral unique.
- Le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre.

**Le 26 mai 2019 se tiendront les élections Européennes :  
Inscriptions possibles jusqu'au samedi 30 mars 2019 à 12h00**

**Lors de votre arrivée dans votre nouvelle commune, pensez à faire la demande d'inscription sur [service-public.fr](http://service-public.fr) ou en mairie.**

**Si vous avez déménagé au sein de la commune, vous devez passer en mairie avec un nouveau justificatif de domicile et d'identité.**



## HAIES BOCAGÈRES

L'ensemble des haies bocagères identifiées dans le Plan Local d'Urbanisme est classé en "éléments de paysage".

Depuis l'approbation du PLU le 19 décembre 2017, les travaux, installations, aménagements, qui auront pour effet de supprimer ou modifier une haie identifiée au Plan Local d'Urbanisme devront faire l'objet **d'une déclaration préalable en Mairie**.

Ne sont pas soumis à déclaration préalable, les travaux n'entraînant pas de modification de la structure de la haie ou sa suppression (ex : l'entretien de la haie, l'élagage des arbres).

Les déclarations préalables reçues en Mairie seront étudiées par la commission bocage qui a pour mission :

- d'assurer le suivi du maillage bocager communal,
- d'être un outil d'aide à la décision,
- de prendre les meilleures décisions concernant les demandes d'arrachage tout en prenant en compte les intérêts du demandeur et ceux de la collectivité,
- de définir les mesures compensatoires à la suppression de la haie.





# INFORMATIONS DIVERSES



## En cette période de fin d'année les pratiques frauduleuses sur la toile se multiplient.

Ainsi, en Ile-et-Vilaine, plus de 1000 procédures pour escroquerie ont été initiées depuis le 01 janvier 2018.

Pour vous protéger et protéger votre entourage, vous devez acquérir quelques réflexes, simples et dictés par le bon sens, lors de vos pérégrinations sur internet.

- N'ouvrez jamais un mail et ses fichiers si vous avez un doute sur sa provenance ou si vous ne connaissez pas l'expéditeur.
- Lors d'un paiement en ligne assurez vous que l'adresse internet commence par **Https//** la présence du **S** fait état d'une sécurisation.
- Ne répondez pas aux demandes de versement d'argent : achat de PCS (mandat cash), versement contre remise de chèques.
- Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires.
- Ne communiquez pas votre numéro de téléphone, votre adresse, vos photos et celles de vos enfants.

Plus particulièrement, voici deux escroqueries extrêmement fréquentes :

### **Arnaque à l'achat :**

Vous vendez un produit. L'acheteur insiste pour vous payer par chèque. Celui-ci se révélera volé ou sans provision mais votre objet sera déjà envoyé....

#### **Quelques parades :**

- Choisissez un site connu et reconnu.
- Privilégiez systématiquement le virement bancaire ou la remise en main propre. Refusez les chèques. En 2017, les chèques représentent 40 % des fraudes alors qu'il n'est utilisé que dans 8 % des transactions.
- En cas de paiement par chèque, attendez quinze jours avant d'envoyer le produit. Cela permettra à votre banque de procéder aux différentes vérifications (vols, approvisionnement du compte). Prévenez votre acheteur de ce délai.

### **Arnaque à la romance :**

Vous pensez avoir trouvé votre âme sœur, malheureusement celle-ci ne peut pas se déplacer et a besoin d'argent pour vous voir....après avoir été sollicité plusieurs fois, vous vous rendez compte que vous ne la verrez jamais.

#### **Quelques parades :**

- Faites une recherche Google image des différentes photos de votre interlocuteur pour vous assurer que ce sont les siennes (<https://support.google.com/websearch/answer/1325808?hl=fr>).
  - Privilégiez les contacts réels : si elle (il) ne peut pas se déplacer, proposez de faire le déplacement.
  - Organisez des rendez-vous téléphoniques et vidéos pour vous assurer de la réalité de la personne avec qui vous communiquez.
  - Si votre interlocuteur vous demande de l'argent, méfiez-vous.
- Donneriez-vous de l'argent à des personnes que vous n'avez jamais vu ?





# LA MEDIATHÈQUE



## Beaucoup de choix !

Via le portail des bibliothèques de Liffré Cormier Communauté <http://mediatheque.liffre-cormier.fr>, il est désormais possible, d'avoir accès aux 80 000 documents référencés dans le catalogue commun et d'en faire des réservations.

Pour cela rien de plus simple, il suffit juste de s'inscrire à la médiathèque. Vous recevrez un mot de passe à valider sous 8 jours qui vous permettra de créer votre espace personnel. Vous pourrez ainsi réserver les documents que vous souhaitez. Ils arriveront à la bibliothèque par le biais de Didier notre navettiste qui assure tous les mercredis le transit des documents sur notre territoire .



A noter, un nouveau mot de passe peut vous être délivré si les délais d'activation sont dépassés.

Via le portail de la Médiathèque Départementale : <http://mediatheque.ille-et-vilaine> après inscription gratuite aux ressources numériques vous aurez accès à un vaste choix de :

- magazines en ligne via LE KIOSK
- plateforme musicale de créateurs indépendants via d'i Music
- modules interactifs tous niveaux pour l'apprentissage de l'anglais accessibles dès 7 ans
- tutoriels de formation en informatique.

Renseignements complémentaires à la médiathèque.

## Pour mieux communiquer, on innove !



Vous recevrez désormais chaque mois une petite lettre d'information sur la vie de la bibliothèque, les animations à venir, les coups de coeur etc...

## On échange, on écoute, on fabrique à la médiathèque !

Dans le cadre des rencontres auteurs/illustrateurs du réseau des médiathèques, la bibliothèque a invité Catherine Grive auteure talentueuse d'albums pour enfants. Elle a échangé avec les enfants des classes de CE1/CE2 et de CE2/CM1 sur ses deux albums LE MENSONGE (sélection des Incorruptibles 2017) et CONCENTRE-TOI son tout dernier album. De beaux moments d'échange entre les élèves parfaitement à l'aise et l'auteure qui n'a pas hésité à révéler des souvenirs personnels source d'inspiration de ses albums.

## Ateliers de Noël

Franc succès pour les deux ateliers créatifs : fabrication de calendrier de l'Avent pour les adultes et lutin farceur pour les enfants (animation par Anaïs Delarue).





# LA VIE DE L'ECOLE

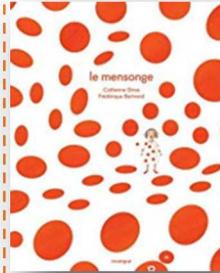
## En automne, on cueille les pommes !



Les élèves des classes de maternelle sont allés passer une matinée à la ferme pédagogique de St Ouen des Alleux. Au programme : cueillir les pommes, les laver, les presser et goûter le jus de pommes. Ensuite, on porte le marc de pomme aux animaux. Une belle découverte.



## A la médiathèque : rencontre avec Catherine Grive



L'an dernier, pour le prix des Incorruptibles, les CP avaient lu « Le mensonge » de Catherine Grive. C'était intéressant de rencontrer l'auteur pour mieux comprendre ce qu'elle avait voulu dire dans ce livre.

La rencontre avec les élèves de CP-CE1 et CE1-CE2 a été très riche, ils ont posé des questions et découvert d'autres livres.



## Centenaire de l'armistice de 1918



Les élèves de CM1-CM2 ont participé à la cérémonie du souvenir au monument aux morts.

Pour préparer cette occasion, ils ont étudié les faits historiques en classe.



Eric Chopin, journaliste qui a écrit un livre à partir des lettres de son grand oncle entre 1914 et 1918, est venu leur parler de la vie des gens pendant cette période. Ensuite, ils ont visité avec lui l'exposition à la salle de la communauté de communes. Ils ont apprécié de voir comment les gens de Dourdain avaient vécu ces événements dramatiques.





# VIE INTERCOMMUNALE

Modification des horaires des déchèteries à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2019



## HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU SMICTOM DES FORÊTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>LA BOUËXIÈRE</b> [RUE SAINT-MARTIN]	14h-17h*			9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*
<b>LIFFRÉ</b> [ZA DE BEAUGÉ]	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*		9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*
<b>MELESSE</b> [ROUTE DES GUIMONDIÈRES]	14h-17h*	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*		9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*
<b>SAINTE-AUBIN-D'AUBIGNÉ</b> [LE BOIS DE CHINSÈVE]	14h-17h*		9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h*

OUVERT  
 FERMÉ

Site internet : <https://www.smictom-forets.fr/>

\* FERMETURE À 18H EN HORAIRES D'ÉTÉ  
FERMETURE LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS



## COLLECTE DES JOURNAUX

Rue des écoles à coté de la colonne à papier

Du 04 au 09 avril 2019



## Zéro déchet



En partenariat avec le SMICTOM des forêts la municipalité a entamé une démarche avec les agents de la cantine municipale pour adhérer au projet "Zéro déchet". Les agents ont réalisé une campagne de pesée pendant trois semaines au mois de septembre.

Le 26 novembre deux chargés de mission du SMICTOM des forêts ont assisté au repas. Après le repas en présence de la directrice de l'école les enfants ont participé à une pesée des aliments non consommés.

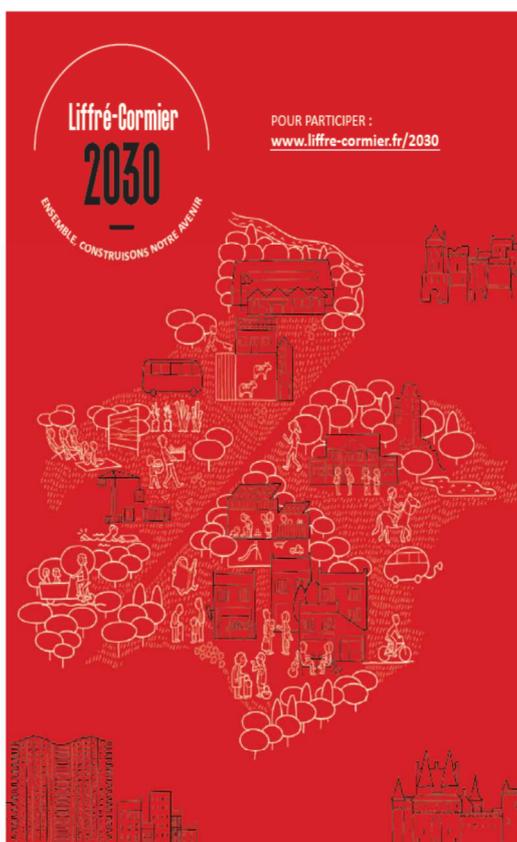
Une troisième réunion a eu lieu le 10 décembre entre tous les participants pour la restitution et les propositions d'actions à venir.





# Liffré-Cormier 2030

## ensemble, écrivons notre avenir !



**L**iffré-Cormier Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un **projet de territoire**. Ce projet nous concerne - toutes et tous, jeunes et plus âgés - en tant qu'habitant, salarié, bénévole, entrepreneur ou tout simplement amoureux de notre territoire.

Cette démarche interroge sur l'avenir de notre territoire et pose les éléments de réponses que nous porterons ensemble au cours des 10 à 20 prochaines années. L'emploi et l'activité économique, le logement, les transports, les loisirs, l'alimentation, la santé, l'éducation et la formation de nos enfants, le patrimoine, les services... autant de sujets qui participent à la qualité de vie au quotidien dans nos communes et qui seront à préserver demain.

Ce projet de territoire, pour être cohérent et nous rassembler autour d'objectifs communs, doit à la fois être à

l'écoute des mutations à l'œuvre dans nos modes de vie et de consommation et être fidèle à notre histoire et nos valeurs.

Parce que la réussite de ce projet commun ne se fera pas sans vous, nous vous donnons la parole. Exprimez vous sur votre quotidien, la vision que vous avez de notre territoire, sur vos attentes, en répondant à l'enquête qui vous est proposée **jusqu'au 30 janvier 2019**.

Réservez quinze minutes de votre temps et rendez-vous en ligne pour répondre à l'enquête : [www.liffre-cormier.fr/2030](http://www.liffre-cormier.fr/2030) Vous pouvez également déposer le questionnaire ci-joint, rempli, auprès de la communauté de communes (24 et 28 rue La Fontaine, à Liffré) ou auprès de votre Mairie, dans une enveloppe mentionnant « Enquête Projet de territoire ».



# VIE INTERCOMMUNALE



## **We ARE NEW ORLEANS :**

**Participez aux grandes déambulations les 26 mai et 29 juin 2019.**

### **We Are New Orleans, c'est quoi ?**

C'est une résidence mission(1) autour de la culture de la Nouvelle-Orléans qui engage la structure artistique rennaise Engrenages, les Fonk'farons, les Ecoles de musique la Fabrik et l'Orphéon, le centre culturel de Liffré et Bel air à Saint-Aubin du Cormier, la ville de la Bouëxière et Liffré-Cormier communauté sur un projet artistique commun.

Financée par le Département d'Ille-et-Vilaine et les partenaires du territoire, WANO est une formidable occasion pour les habitant-e-s du territoire de participer à une aventure artistique riche, festive et conviviale autour des musiques cuivrées de la Nouvelle-Orléans.

### **We Are New Orleans, c'est pour qui ?**

Débuté en 2018, We are New Orleans se poursuit en 2019 et s'adresse à tous les publics, à tous les habitants de Liffré-Cormier communauté, avec des interventions dans les écoles, dans les collèges, avec des ateliers chants et instruments à La Fabrik et l'Orphéon... Mais aussi des ateliers danse ouvert à toutes et tous pour préparer les grandes parades de Saint-Aubin du Cormier et de la Bouëxière. Sans oublier des apéros concert pour découvrir les musiques de la Nouvelle-Orléans programmés dans les 9 communes de Liffre-Cormier... Une foultitude de manifestations et d'actions sur l'ensemble du territoire.

### **We Are New Orléans, c'est ou ?**

Les artistes (danseurs-ses et musiciens) investiront les différentes communes pour proposer des temps de création, des répétitions ouvertes au public, des ateliers de pratiques musicales ou chorégraphiques, des spectacles, des apéros-concerts... Le résultat final : un grand brassage culturel et participatif proposé en mai et juin 2019 à la Bouëxière et St-Aubin-du-Cormier, lors de deux déambulations musicales et chorégraphiques orchestrées par les artistes d'Engrenage[s] autour de leur création "Red Line Crossers", et tous les habitant-e-s participant au projet.

**Vous souhaitez participer à ce projet artistique, vous souhaitez découvrir la Nouvelle Orléans, sa culture et ses musiques métissées, vous souhaitez participer aux grandes parades, Inscrivez vous aux ateliers d'initiation et de création, ouverts à tous :**

#### **Ateliers Danse (pas de niveau demandé-gratuit) :**

Dimanche 9 décembre de 15h00 à 17h15, salle polyvalente de Livré sur Changeon

Dimanche 10 février de 14h00 à 16h30, salle polyvalente de Liffré, centre culturel

Dimanche 24 février de 14h00 à 16h30, Espace Bel Air, St Aubin du Cormier

Dimanche 10 mars de 14h00 à 16h30, salle polyvalente de Liffré, centre culturel.

Dimanche 14 avril de 14h00 à 16h30, Espace Bel Air de St Aubin du Cormier

Dimanche 12 mai de 14h00 à 16h30, Espace Bel Air de St Aubin du Cormier

#### **Ateliers musique New Orleans pour instruments à vent et percussions,**

2 niveaux proposés à contacter les écoles de musique pour connaître les dates des ateliers selon votre niveau de pratique

Atelier « improvisation » : dimanche 10 février, 14h-16h30 : à La Fabrik



**Réservez votre soirée le vendredi 05 avril à Dourdain pour assister à 20 h 00 à un concert gratuit à l'Eglise de Dourdain donné par les Fonk'Nola avec la participation de la chorale The Soul Spirit Choir.**



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## SERVICES DE LIFFRÉ-CORMIER



### Des vidanges groupées pour un coût moindre

La communauté de communes propose une prestation d'entretien des installations d'assainissement non collectif. Près d'une centaine de foyers utilise ce service dont l'objectif est de permettre de réduire le coût de la vidange en gérant au mieux les déplacements de l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché public.

Cette prestation, inscrite dans la nouvelle loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30 décembre 2006, n'est pas obligatoire pour l'utilisateur qui décide librement de l'adhésion au service. L'entretien régulier de ses ouvrages d'assainissement est obligatoire. La vidange des ouvrages de prétraitement (fosse toutes eaux, fosse septique, bac à graisses ...) est effectuée à chaque fois que nécessaire. A l'issue de la prestation, un bordereau de suivi des déchets est adressé à l'utilisateur.

Entretien un ouvrage d'assainissement non collectif

Afin de pouvoir prétendre au tarif proposé par le Pays de Liffré, il suffit de renvoyer deux exemplaires de la convention signée (et en ayant paraphé chaque page). **C'est tout ! Ensuite, vous ne paierez qu'à l'usage, en fonction de vos besoins.**

Le coût de la prestation varie de **144 € à 236 €** selon le volume de la fosse et la nature de l'intervention. Conformément à la Délibération [DEL 2016/069](#) du Conseil Communautaire du 02 juin 2016, une remise de **50 ou 75 %** peut vous être attribuée en fonction du revenu fiscal de référence du foyer. Pour cela, veuillez nous transmettre une copie de **votre avis d'imposition 2017** sur les revenus 2016 avec la convention.

Document à télécharger : [convention d'entretien d'un ouvrage d'assainissement non collectif](#) (2018) sur <http://www.liffre-cormier.fr/des-vidanges-groupees-pour-un-cout-moindre>

Pour tout renseignement complémentaire : Vous pouvez contacter le technicien de la Communauté de Communes au 02 99 68 31 31.

## LE SPANC, UN SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les contrôles des systèmes d'assainissement sont réalisés soit par un technicien de Liffré-Cormier Communauté soit par la SAUR pour l'année 2018.

Le contrôle de conception s'exerce sur les nouvelles installations dans le cadre d'un dépôt de permis de construire ou d'une réhabilitation. Il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement projetée par rapport aux caractéristiques du milieu naturel (perméabilité du sol, hydromorphie...), aux caractéristiques de l'habitat (nombre de pièces principales), à la parcelle (emplacement, pente...) et au rejet (autorisation du propriétaire du lieu de rejet).

Le contrôle de réalisation permet d'apprécier la conformité de la réalisation vis à vis du projet validé lors du contrôle de conception ainsi que la qualité des travaux effectués.

La Visite périodique de Bon Fonctionnement (VBF) concerne tous les ouvrages d'assainissement non collectif. Elle a pour but de :

- vérifier le bon fonctionnement du système (écoulement correcte des effluents, accumulation des boues dans la fosse, accessibilité et ventilation des ouvrages),
- constater des nuisances éventuelles,
- vérifier la réalisation des vidanges et la destination des matières de vidange.

Plus d'information :

Tél. 02 99 68 31 31

[contact@liffre-cormier.fr](mailto:contact@liffre-cormier.fr)



# ENVIRONNEMENT

**Donnez votre avis SUR L'AVENIR DE L'EAU**

2 NOV. 2018 > 02 MAI 2019

LES COMITÉS DE BASSIN  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE

**Gestion de l'eau et des risques d'inondation**  
Donnez votre avis en ligne sur [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)

## Pourquoi vous demander votre avis ?

La qualité de l'eau, les enjeux écologiques, de santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse, des problèmes trouvent des solutions, d'autres persistent ou apparaissent. Des politiques publiques sont mises en place pour identifier les problèmes et y trouver des solutions. Depuis 2005, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques. Aujourd'hui, nous planifions la gestion de l'eau pour les années 2022 à 2027, et nous souhaitons recueillir votre avis, bien en amont, sur les problèmes identifiés et les pistes de solutions pour y répondre.

Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, l'eau vous consulte. Votre avis sera précieux pour préparer le plan de gestion des eaux (Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les années 2022 à 2027.



**2019 : les produits chimiques au jardin, c'est fini ! \***

Qu'est-ce qu'on attend pour jardiner au naturel ?

Retrouvez toutes les astuces sur le site : [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org)

Eau & Rivières, MCE, ÉCOPHYTO, DEW

\* Produits phytosanitaires interdits de vente, de détention et d'utilisation sauf les produits de biocontrôle, à faible risque ou autorisés en agriculture biologique à partir du 1er janvier 2019 (cf Loi n° 2017-1837).

## La vente de pesticides dans les jardinerie ne se fait plus en libre-service.

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service n'est plus possible depuis le 1er janvier 2017.

Ces produits sont délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.

Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : **au 1er janvier 2019, la vente des pesticides chimiques sera interdite de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers** (sauf les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).





# Liste des Associations

## **ACCA**

Responsable : Mr BOUVET Sébastien  
La Goulafrais - DOURDAIN  
Tél : 07-86-87-02-92

## **AMICALE LAÏQUE**

Responsable : Mr GOUPIL Samuel  
1 rue des Mésanges - DOURDAIN  
Tél : 02 99 39 06 53

## **CLUB DE L'AMITIÉ**

Responsable : Mr TRAVERS Pierre  
3 rue du Champ Perrin - DOURDAIN

## **ASSOCIATION PAROISSIALE**

Responsable : Mr HAVARD Paul  
4 rue de La Giolais - DOURDAIN  
Tél : 02 99 39 06 55

## **FNACA**

Responsable : Mr ORY Claude  
1 La Boriais - DOURDAIN  
Tél : 02 99 39 05 29

## **LOISIRS ET DETENTE**

Responsable : Mme HAMON Natacha  
16 Rue des Ecoles - DOURDAIN  
Tél : 06 87 41 91 79

## **LES AMIS DU PAYS**

Responsable : Mr BROCHARD Serge  
2 Le Haut Marquier - DOURDAIN

## **GROUPEMENT COMMUNAL DE DÉFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES DE DOURDAIN**

Responsable : Mr BOISRAMÉ Louis  
5 La Petite Brémaudais - DOURDAIN  
Tél : 02 99 39 00 80

## **USD**

Responsable : Mr TROUVÉ Frédéric  
5 Le Bas Plessis - DOURDAIN  
Tél : 06 64 71 18 87





# VIE ASSOCIATIVE



## CLUB DE L'AMITIE

Mercredi 5 septembre, dès 7h du matin, 43 personnes adhérentes au club ou à la FNACA ont pris place dans le bus pour une sortie dans le Morbihan.

Au cours de la journée, ils ont visité un des plus beaux villages de France : Rochefort en Terre, petite cité de caractère avec ses magnifiques maisons fleuries, ses enseignes, la cour du château et sa collégiale. Entre la Roche-Bernard et le barrage d'Arzal,

le temps d'une croisière-promenade, ils ont découvert la Vilaine, puis à bord d'un petit train touristique, ils ont parcouru les rues de la Roche-Bernard.

Cette sortie, riche en visites et en modes de déplacement variés, à permis à tous les participants de profiter pleinement de cette belle journée.

Mercredi 10 octobre, a eu lieu le traditionnel repas d'automne. Mais cette année, il avait une « saveur » toute particulière puisqu'il a été l'occasion de fêter le 40<sup>ème</sup> anniversaire du club.

61 convives ont partagé cette journée festive et très animée. Après le mot d'accueil de la présidente, puis le chant « c'est la fête » interprété par quelques membres du bureau, ils ont savouré l'excellent repas raffiné et copieux tout en écoutant les chants, les blagues et les anecdotes d'une animatrice invitée pour l'occasion. Ils ont tous apprécié sa prestation et se sont beaucoup amusés.

Ils sont tous rentrés avec le sentiment d'avoir passé de très bons moments et le regret qu'ils soient passés si vite.



*En ce début d'année, tous les membres du club sont heureux de présenter aux Dourdanaïses et Dourdanaïs leurs vœux de bonne et heureuse année 2019.*

A l'issue de l'assemblée générale du 19 décembre 2018, la présidente Mme Marie-Paule COCHET a choisi de quitter son poste et a été remplacée par Mr Pierre TRAVERS.

Mme Marie-Paule COCHET et Mme Yvonne MARDELE occupent le poste de vice présidente.

Les membres du conseil d'administration.





# VIE ASSOCIATIVE

## L'Association GCDCECD

« GROUPEMENT DE DEFENSE  
CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES DE DOURDAIN »

Vous présente ses

# Meilleurs Voeux pour l'Année 2019

Notre association a pour but de :

Réguler les populations de ragondins et rats musqués le long des cours d'eau de la commune. Cette opération permet d'éviter la destruction des berges.

Réguler la population de corbeaux, c'est un service mis à la disposition des habitants, aussi bien agriculteurs que particuliers. En effet, ces oiseaux peuvent endommager les cultures dans les champs et dans les jardins.

Ils peuvent aussi s'attaquer aux joints des fenêtres des maisons.

Pour les gens désireux de piéger les frelons asiatiques, notre Association peut vous donner des conseils.

Pour la saison écoulée (du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018), nous enregistrons un résultat de capture de 79 animaux, à savoir :

- 33 pies                      - 31 ragondins      - 14 rats musqués      - 1 renard



Le Bureau,

## A.C.C.A

La période chasse touche à sa fin.

Pour cette nouvelle année 2019 nous remercions nos chers agriculteurs qui nous acceptent sur leurs terres.

La soirée des chasseurs se déroulera **le 30 mars 2019**.



*Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année pour 2019*

Le Bureau

## COMITE F.N.A.C.A DE DOURDAIN

Le comité F. N. A. C. A. (anciens combattants) de Dourdain vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019.



Année qui commence par l'assemblée générale le 9 Janvier 2019 avec rapport d'activités, bilan financier et élection du tiers sortant. Une galette des rois est



ensuite offerte aux adhérents, à leurs épouses et aux veuves de nos camarades décédés.

Le 11 novembre, pour commémorer le centenaire de la « grande guerre », une foule nombreuse et les enfants de l'école ont assisté à la cérémonie au monument aux morts. Outre le déroulement habituel, les enfants ont lu le nom des 31 soldats dourdanais morts pour la France et chanté LA MARSEILLAISE. Une plaque du souvenir qui rappelle les dates des grands conflits du XXe siècle, a été dévoilée :

11 Novembre 1918 Armistice 1<sup>ère</sup> guerre mondiale

8 Mai 1945 armistice 2<sup>nde</sup> guerre mondiale

19 Mars 1962 Cessez-le Feu guerre d'Algérie

Notre association remercie la municipalité pour la pose de cette plaque.

Pour information : La commémoration du 19 Mars 1962 aura lieu le mardi 19 Mars 2019 à 11h30 avec la cérémonie du souvenir au monument aux morts et dépôt de gerbe.

La commémoration du 8 Mai 1945 sera célébrée le mercredi 8 Mai 2019 à 11h30.



# VIE ASSOCIATIVE

## AMICALE LAÏQUE

Toute l'équipe de l'*AMICALE LAÏQUE* vous présente ses vœux  
et vous souhaite une *Belle et Heureuse ANNEE 2019*.

Nous profitons de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de nos différentes manifestations en tant que bénévoles (aide au montage et démontage des stands, tenir des permanences sur les stands jeux à la fête de l'école, par la réalisation des gâteaux ou crêpes...) ou par votre présence aux manifestations de l'année passée.

Depuis le début de l'année scolaire, nous avons déjà travaillé activement pour l'école :

Les photos de classe, réalisées par « l'Image Marc » de St-Aubin du Cormier, prises le 12 octobre ont été distribuées avant les fêtes de fin d'années.

Le repas d'automne qui s'est tenu le 13 octobre dernier, soirée PAELLA

Nous avons distribué aux enfants, aux enseignants et au personnel scolaire et périscolaire un sachet de chocolat préparé par nos soins.

### Dates à retenir :

**LOTO**, le *dimanche 20 janvier 2019*, au centre culturel de Val d'Izé

Animé par BERNARD ANIMLOTO35

**VIDE GRENIER DE DOURDAIN**, le *dimanche 28 avril 2019*

**FÊTE DE L'ECOLE**, le *dimanche 16 juin 2019*, sur le parking de à la salle des fêtes

**REPAS D'AUTOMNE**, le *Samedi 12 Octobre 2019*

L'AMICALE LAÏQUE DE DOURDAIN (35) ORGANISE SON LOTO TRADITIONNEL LE

**DIMANCHE 20 JANVIER 2019 à 14h00**  
**AU CENTRE CULTUREL DE**

**VAL D'IZE (35)**

Ouverture des portes & vente des cartes à partir de 12h00

**SUPER LOTO**

Animé par  
ANIMLOTO35  
BERNARD

Réservation au  
06 14 25 86 31

Jusqu'au samedi soir 20H00  
Levée des réservations 13H30

1 bon d'achat de 600€  
1 bon d'achat de 150€  
4 bons d'achat de 100€  
12 bons d'achat de 60€  
11 bons d'achat de 40€  
6 bons d'achat de 30€

... et de nombreux LOTS !

75 lots à gagner,  
dont 3 Quines suivies,  
et 1 Série Spéciale

2€ LA CARTE

1P. de 8 = 1 carte offerte  
1P. de 10 = 2 cartes offertes

Buvette et restauration sur place

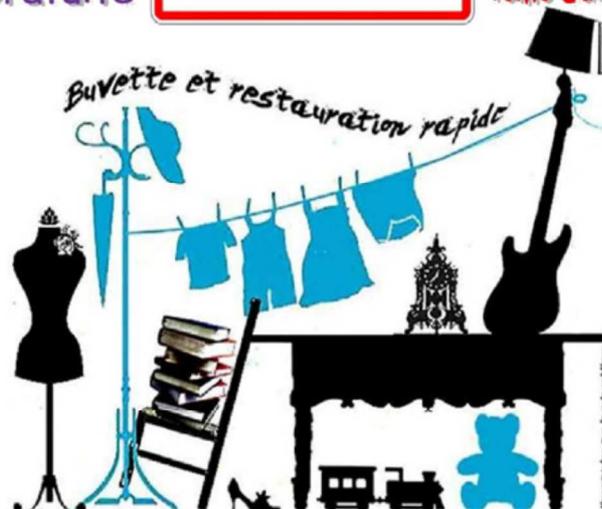
**VIDE GRENIER**

ORGANISE PAR L'AMICALE LAÏQUE DE DOURDAIN

Entrée  
Gratuite

**DOURDAIN**

4ème Edition



**Dimanche 28 avril 2019**

RESERVATIONS sur permanence à la salle intercommunale de Dourdain :

le vendredi 05 avril 2019 de 15h30 à 20h30

TARIF : 3 euros les 2 m

RESERVATIONS et RENSEIGNEMENTS :

[lamicale.laique@laposte.net](mailto:lamicale.laique@laposte.net) ou Cédric au 06.62.32.00.24



# VIE ASSOCIATIVE



## L'UNION SPORTIVE DOURDANAISE

**BONNE ANNEE**

**vous souhaitez une**  **2019**

En ce début d'année nous vous adressons nos meilleurs vœux, en espérant vous voir nombreux les weekends autour des terrains pour supporter nos équipes.

La première partie de saison est correcte pour l'ensemble de nos équipes, on pourra noter la seconde place de nos U17 qui jouent comme tous les jeunes sous les couleurs de l'entente Dourdaine-La Bouëxière.

Une équipe Vétérans à 7 a été créée cette saison et elle brille par sa convivialité !

La section multisports se porte bien avec une quarantaine d'enfants qui découvrent différents sports tout au long de l'année, une journée de rencontre avec les autres sections multisports de Liffré-Cormier communauté est organisée début juin.

*Merci encore à tous les bénévoles qui rendent tout cela possible.*

Amitiés sportives, le bureau.

### A vos agendas

**Samedi 19 janvier à 19h:**

Repas des bénévoles avec l'ensemble des membres du club et leurs familles

**Dimanche 10 février à 14h:**

Loto au centre culturel à Val d'Izé avec Anim'Loto de Domagné

Inscription par sms au 06 87 57 16 84

**Samedi 11 mai:**

Animation sportive et ludique au stade suivi de son traditionnel repas

**Dimanche 16 juin:**

Vétathlon et course des enfants




**Dimanche 10 Février 2019**  
(Organisé par l'Union Sportive Dourdaine)

**Début des jeux à 14H00**  
(Ouverture des portes à 12H00)

Centre culturel de Val d'izé

**Loto**  
Animé par ANIMLOTO 35 Bernard

2€ la carte

» 1 bon d'achat de 600 € «

- 1 bon d'achat de 200 €
- 1 bon d'achat de 100 €
- 10 bons d'achats de 70 €
- 10 bons d'achats de 50 €
- 10 bons d'achats de 30 €
- 6 lots alimentaires (2x70€ - 2x50€ - 2x30€)
- » 1 tablette «
- N° fétiche en BA : 200 €

Sur place buvette et sandwiches

Réservation au 06 87 57 16 84 (SMS conseillé)



# RENSEIGNEMENTS UTILES

## Assistante Sociale :

sur rendez-vous à la permanence de LIFFRÉ ou à LA BOUEXIERE ou au CDAS de SAINT ETIENNE EN COGLES  
Tél : 02 99 97 88 66

## Conseillère sociale en gérontologie :

Mme LEON - CDAS de ST ETIENNE EN COGLES  
Tél : 02 99 97 88 66

## Assistants Sociaux MSA

Mme GENIN Catherine Tél : 02 99 01 82 35

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

24 rue La Fontaine - 35340 LIFFRÉ

Tél : 02 99 68 31 49 (S.A.A.D.)

Tél : 02 99 68 43 03 (C.I.A.S. et service animation)

## ADMINISTRATIONS

### Trésorerie :

3 place Wendover -35 340 LIFFRÉ

Tél : 02 99 68 31 22 - Fax : 02 23 48 09 24

Bureaux ouverts : les lundi , mardi et jeudi de :

**9 h à 12 h et de 13 h à 16 h**

**(sauf lundi, mercredi et vendredi fermé l'après midi)**

### Conseillers Départementaux :

Mme COURTIGNÉ Isabelle

et Mr MARQUET Bernard : 02.99.02.35.35

1 avenue de la Préfecture - 35040 RENNES

## Portage Repas

Le portage des repas anciennement effectué par l'association par « VIVRE

CHEZ SOI » est désormais assuré par le CIAS

Liffré Cormier pour tout renseignement appeler le 02.99.68.31.49



### SMICTOM des forêts :

24 rue la Fontaine 35 340 LIFFRÉ - Tél : 02 99 55 44 97

### Liffré-Cormier Communauté :

28 rue La Fontaine - 35340 LIFFRÉ

Tél : 02 99 68 31 31 - Fax : 02 99 68 36 41

## Point Accueil Emploi

- LIFFRÉ : Mme BORODINE Françoise  
28 rue La Fontaine  
Tél : 02 99 68 43 13-pae.liffre@liffre-cormier.fr
- LA BOUEXIERE : Mme GUILLARD Magali  
5 rue Théophile Remond  
Tél : 02 99 62 63 89 - pae.labouexiere@liffre-cormier.fr
- SAINT-AUBIN-DU-CORMIER : Mme TRAVERS Fabienne  
7 rue Leclerc



## VOS DROITS ET VOS DÉMARCHES

La première réponse à vos questions (formation, social, papiers, logement, travail, justice, famille sur internet :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou par téléphone : au 3939

**RIPAME** : Permanences à la maison intercommunale de Dourdain le mardi matin de 9h à 12h30 (sur rendez-vous) - CIAS du Pays de Liffré, 24 rue La Fontaine, 35340 LIFFRÉ

Tél : 02 99 68 43 03

Email : [ripame@pays-liffre.fr](mailto:ripame@pays-liffre.fr)

**Consultations de PMI** : jeunes enfants de 0 à 6 ans

2<sup>ème</sup> mardi matin et 4<sup>ème</sup> mardi après-midi et permanence pesée le jeudi après-midi de 14h30 à 16h30 au Centre social de LIFFRÉ.

Sur rendez-vous au CDAS de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ

Tél : 02 99 55 21 72





# RENSEIGNEMENTS UTILES

## SERVICES DE LA COMMUNE

### Mairie - CCAS :

Tél : 02 99 39 06 57 - Fax : 02 99 39 00 17  
Email : contact@dourdain.fr

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00  
Le maire et les adjoints sont disponibles sur rendez-vous :

Permanence de Monsieur Michel MAILLARD,  
1er adjoint : jeudi de 11 h à 11 h 45

**École :** Mme JOULAUD, Directrice rendez-vous pendant les jours de classe

Tél : 02 99 39 04 95

Email : ecoledourdain35@wanadoo.fr

**Garderie :** ouvert de 7 h 00 à 8 h 30 et de 16 h 00 à 19 h 00. Tél : 02.99.39.07.18

### Médiathèque :

responsable Mme LE FOLL Laurence

Mardi 16 h 00 - 18 h 00

Mercredi 10 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 18 h 00

Vendredi 16 h 00 - 18 h 00

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Tél: 02 23 22 03 97

Email : mediatheque@dourdain.fr

### Agence Postale :

ouverte le lundi, mardi, jeudi vendredi et samedi de 9 h 00 à 11 h 00 Tél : 02 99 39 06 50



**Conciliateur de Justice :** sur rendez-vous à la permanence de LIFFRÉ Tél : 02 99 68 31 45

## NUMÉROS D'URGENCE

**Pompiers :** 18                      **SAMU :** 15  
Téléphone portable : 112



**Gendarmerie :** 17 ou 02 99 68 31 02 (Liffré)

**Centre Antipoison et de Toxicovigilance de RENNES :**  
02 99 59 22 22

**EDF :** Accueil des particuliers 09 72 96 16 83

Dépannage : 09 72 67 50 35

**Service des Eaux :** SAUR MORDELLES

Dépannage et urgences : 02 78 51 80 09

### Taxi : Accord Taxi

Transport malades, assis, gare, aéroport

7 Rue Pierre Gillouard (ZAC de Bouvrot)

35340 la BOUEXIÈRE - Tél : 02 99 62 68 97

### Culte :

 paroisse St Michel de l'Illet en Liffré

Tél : 02 99 68 32 94

A DOURDAIN vous pouvez contacter :

Mr Paul HAVARD - 4, rue de la Giolais Tél : 02.99.39.06.55

ou L'Abbé Yves Duré - 3 place de l'Église Tél : 02.99.39.06.67

## INFORMATIONS PRATIQUES :

- Sacs jaunes à l'accueil de la mairie
- Boîtes à piles et sacs relais disponibles à l'accueil de la Mairie
- Récupérateurs de piles et de cartouches d'encre dans le hall de la mairie
- Bac à papier, verre et bac relais sur le parking du terrain multisports « Jean DEGUILLARD »





# RENSEIGNEMENTS UTILES

## Soins infirmiers

Cabinet GOLFIER, PAILLARD, DENIARD, SIMON

LA BOUEXIÈRE - Tél : 02 99 62 69 01

Cabinet GALLAIS, ALEXANDRE

LA BOUEXIÈRE

Tél : 02 23 27 96 29

Cabinet infirmier du VAL D'IZÉ

Tél : 02 99 49 88 72



"Solène GALLAIS et Tiphaine ALEXANDRE, infirmières du cabinet de la Bouëxière interviennent sur la commune de Dourdain.

Elles réalisent tous les soins infirmiers sur rendez-vous au 02.23.27.96.29 à votre domicile ou au cabinet de la Bouëxière.

Horaires flexibles selon vos besoins.

Pôle de santé, 12 bis rue Jean Béziel,  
35450 Livré-sur-Changeon

**Nouveau!**

## MEDECINS

Dr Marion LOAEC

Dr Anaëlle REYNAUD

Consultation sur Rendez-vous : 02 90 74 35 16

## CABINET DENTAIRE

Dr Sabina STELEA

Sur rendez-vous : 02 99 68 60 69



## KINESITHERAPEUTE

Chantal DOUGUET

Sur rendez-vous : 02 99 67 38 08

## PSYCHOLOGUE

Anne KERVADEC

Enfants, adolescents, adultes

Sur rendez-vous : 07 62 26 12 21

## INFIRMIERS

M. PACAUD Patrick

Mme COCHET Armelle,

Mme HERY Pascale,

Mme PILORGET Marina

Tél. : 02 99 39 03 42



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

### Nos enfants

Dans la rue, les enfants sont particulièrement vulnérables. Chaque année, une centaine d'enfants piétons, de moins de 14 ans, sont tués dans un accident de la route.

En raison de sa petite taille, l'enfant peut se trouver dissimulé aux yeux des usagers de la route, par des véhicules en stationnement. En outre, l'enfant ne dispose ni du même champ visuel, ni de la même conscience de son environnement que l'adulte (difficulté à évaluer les distances, à distinguer la vitesse des véhicules, incapacité à identifier les signaux sonores du danger, etc.).

Commencez dès l'âge de 3 ans l'apprentissage de la circulation, dans la rue, au quotidien, par l'observation. Expliquez de manière pédagogique les règles à observer :

- Emprunter les passages protégés ;
- Traverser lorsque le feu est vert pour les piétons ;
- Vérifier que les véhicules sont arrêtés avant de traverser ;
- Ne pas courir, etc. **Montrez l'exemple**

Tant que les enfants n'ont pas assimilé ces règles de prudence, surveillez-les et accompagnez-les.

Habillez les enfants de vêtements clairs ou de couleur vive, équipez-les d'un sac à dos ou cartable *muni de tissu réfléchissant* s'ils sont amenés à marcher au bord de la chaussée lorsqu'il fait sombre. Faites toujours descendre les enfants de la voiture côté trottoir.



Le gilet de sécurité est l'accessoire commun et indispensable pour tous les usagers de la route. Il assure votre sécurité en vous rendant visible pour les automobiliste en cas d'accident ou de panne, les cyclistes et deux-roues motorisés pour circuler mais surtout les piétons, et en particulier les scolaires sur le chemin des arrêts de car. Rappelons que les piétons sont les plus vulnérables sur la route et qu'en l'absence d'équipement rétro réfléchissant, le piéton n'est visible que sur une distance de 30m (150 m dans le cas contraire).

**Pensez à mettre un gilet à bandes réfléchissantes**



## INFOS PRATIQUES et ENVIRONNEMENTALES

### 5 ans que Panier des Prés vous propose des produits bio et locaux près de chez vous !

Elle a fêté ses 5 ans en juin dernier : l'association "Panier des prés" se porte à merveille ! Environ 200 clients viennent chercher chaque semaine le panier qu'ils ont composé dans une dizaine de communes à l'Est de Rennes. Les producteurs locaux sont une trentaine à vous proposer de bons produits frais. Une large gamme vous est proposée : légumes, viandes, produits laitiers, œufs, galettes, crêpes, pain, fruits, mais aussi confitures, miel, bières, cidre, glaces... Tout cela en circuit court, du producteur au consommateur !

Pour passer commande, il suffit de se connecter sur [www.panierdespres.com](http://www.panierdespres.com) et de s'inscrire en tant que nouvel adhérent (adhésion de 5€ par an). Une fois la date et le lieu de dépôt\* choisis, vous pouvez sélectionner vos produits et valider votre commande. Le paiement se fait par chèque lors du retrait de votre panier le vendredi soir.

Concernant Dourdain, le dépôt se situe chez un de nos maraîchers : Arnaud Guérillon, au 6A rue du Presbytère, 35450 Dourdain

Contact :

Panier des prés 07 81 05 08 69

[www.panierdespres.com](http://www.panierdespres.com)

<https://fr-fr.facebook.com/PanierdesPres/>

\*dépôts situés sur les communes de Marpiré, Châteaubourg, Vitry, la Bouëxière, Servon-sur-Vilaine, Dourdain, Chaumeré et Taillis, Liffré et Thorigné-Fouillard



contact : [aclc@francemel.fr](mailto:aclc@francemel.fr)

L' Association Européenne de Liffré Cormier (AELC) organise un rendez-vous avec les citoyens

**jeudi 28 février à 20 h 00**

**à Dourdain à la salle intercommunale**

Le thème abordé sera **L' Europe et l'environnement**

Cette rencontre entre l'association et les citoyens vise à **informer, réfléchir et échanger** à partir de ce thème sur notre avenir au sein de l'Union Européenne.

Celui-ci se joue cette année avec les élections européennes du 26 mai en France. Suite au Brexit, c'est 79 députés français qui sont à élire pour la législature 2019-2024.

Depuis sa création, pas seulement par les échanges économiques, l'Union Européenne facilite le rapprochement entre les peuples qui la composent et contribuent à mieux se comprendre et à maintenir la paix.

Cependant, depuis quelques années, aussi bien en France que dans les autres pays de l'Union, de nombreux signes montrent un désintéressement d'une Europe qui semble en-dessous de nos attentes. Pourtant, l'Europe est de taille à influencer l'équilibre mondial autant économique que géopolitique. Pourtant, l'Europe est capable non seulement de maintenir la paix en son sein mais d'apporter plus de justice sociale, plus de bien-être. Alors, plutôt

que de nous replier dans les structures du passé, préparons l'avenir pour nous et nos enfants.

"Osons regarder ensemble dans la même direction" comme le disait St Exupéry.

Identifions ce qui est important pour nous et choisissons lors des élections européennes le projet qui correspond le mieux à nos aspirations.

**En votant, nous ne laissons pas aux autres le soin de décider pour nous.**

L' Association Européenne de Liffré Cormier (AELC) propose d'autres rendez-vous thématiques avec les citoyens dans les communes Liffré-Cormier communauté.

Voici le calendrier en construction :

- L'Europe et la santé à Gosné le vendredi 1<sup>er</sup> février à 20 h à la maison des services
- L' Europe au quotidien à Ercé près Liffré le vendredi 15 février à 18 h 30 au relais des cultures
- L' Europe l'emploi et la qualité de vie à la Bouëxière le vendredi 5 avril à 20 h salle des Corbières
- Les valeurs de l' Europe à Mézière sur Couesnon le vendredi 22 Mars à 20 h
- L' Europe et les migrants à St Aubin du Cormier fin avril

Martine Bentz, membre du bureau de L'Association  
Européenne Liffré- Cormier



# ETAT CIVIL

## Naissances



La commune a connu pour l'année 2018 12 naissances.  
Voici la liste des enfants nés en 2018 dont les parents ont autorisé la parution des noms dans le bulletin municipal.

- 03 janvier** BRIET Yléana, Madeleine, Marie-Cécile, Alicia
- 08 avril** TIERCELIN Anna, Marie, Chantal
- 13 mai** BLONDEL Louise, Anne, Tiffany
- 06 juin** FOUGERAT Maëlle, Mona, Zélie
- 08 juin** DAIX Mathis, Guillaume
- 07 juillet** MARTIN-BON Zoé, Hélia, Inès
- 01 août** BODIN Elise, Martine, Marie
- 03 août** MONNERIE ZAHONERO Eloi
- 03 octobre** TURBAN Loukas, Bruno, Dylan, Patrick, Hervé
- 21 décembre** THOMAS Maëlan, Damien, Ewen

## Décès



- 03 janvier** HAVARD Pierre
- 03 février** PASDELOU Yvonne  
épouse HAY
- 06 février** DEGUILLARD Jean
- 27 février** MARDELÉ Victor
- 25 Mars** NOBLET Emilienne
- 01 avril** GÉRARD Paulette
- 19 avril** BLOT Marie-Agnès
- 28 juin** BUSSON Madeleine  
veuve MONNERIE
- 18 septembre** NEVEU Madeleine  
épouse BLOT
- 29 novembre** LELAY Nicole



## Mariages



- 28 avril** AUGIRON Jean-Daniel  
et CHOJNACKA Joanna
- 12 mai** FAUVELAIS Noël  
et ORY Marie-Hélène
- 02 juin** BOUCHERIE Emilie  
et LOTTIN Emanuel

## Bonne Année 2019

Je me présente à vous, mon nom est Sandrine CHAUVIN et je suis la nouvelle propriétaire du marché du GOURMET.

J'ai repris le fond de commerce tenu par Monsieur ORY fin 2018.

Après quelques travaux d'embellissements, le Marché du GOURMET vous accueillera à partir du 28 janvier 2019 à 7h du matin

Je serai là pour vous recevoir.

Les services proposés en plus de ceux existants seront :

Épicerie fine, Poulets fermiers à la commande, Plats préparés.

Dans l'attente de vous rencontrer dans mon magasin, je vous reformule mes meilleurs vœux pour 2019 et vous dis à bientôt.



Sandrine CHAUVIN

**Bar « au Temps d'un Verre » : Mme BARBEDET  
02.99.39.03.71**

horaires d'ouvertures :

le lundi : de 7 h 00 à 19 h 30

le mardi : de 7 h 00 à 12 h 15

mercredi et jeudi de 7 h 00 à 21 h 00

*ou 7 h 00 à 1 h 00 si entrainement de billard*

le vendredi de 7 h 00 à 1 h 00

le samedi de 9 h 00 à 13 h 00 et 16 h 45 à 1 h 00

le dimanche 9 h 00 à 14 h 00

**Petit rappel, sur les services du bar :**

Bar, tabac, jeux de la française des jeux



**Dépôt de pains tous les lundis**

Retrait d'argent point vert

Vente de cartes téléphoniques, timbres amende

Vente de timbres poste

Pour un petit moment de détente, n'hésitez pas venir jouer au Billard ou au baby foot.

**Boulangerie : Mr et Mme LEMONNIER 02.99.39.02.56**

Horaires d'ouvertures : mardi-mercredi-jeudi-vendredi-samedi

de 7 h 00 à 20 h 00

Le dimanche de 7 h 00 à 13 h 00

fermé le lundi



## COMMERCES AMBULANTS

**Lundi de 17h à 21h :**

Mme GILBERT

vente de Pizza

06.48.16.51.29



**Jeudi de 10h30 à 12h30 :**

Boucherie GESBERT

Mr GESBERT Mickaël

02.99.62.62.63



**Jeudi de 14h à 20h00 :**

Mme TILLET

vente de Galettes

06.12.14.58.64



## Marché de Noël du 15 décembre 2018

Malgré un temps pluvieux pour l'après-midi de Noël, vous avez été nombreux à vous déplacer pour cet événement et je vous en suis reconnaissante !!!

L'Année 2018 s'achève et nous allons commencer une Année 2019 riche en événements. PROGRAMMATION 2019 :

- vendredi 01 mars Soirée année 90 pour les 4 ans du Bar
- vendredi 31 mai Fêtes de la musique
- dimanche 14 juillet
- 21 décembre L'après midi de Noël

*(les dates exactes vous seront communiquées prochainement)*

Le temps d'un verre tenait à remercier, Thomas Rossignol, Yvonne Mardelé, Michel, Patrick B, Patrick G, Sébastien, Marie-Anne, l'Amicale Laïque, l'USD, Loisirs et détente, Mr et Mme Lemonnier et tous les autres bénévoles pour leurs collaborations et leurs courages.

Ainsi que tous les habitants de Dourdain car sans eux, les événements ne pourraient pas avoir autant de succès !!!

Nous vous souhaitons une Bonne Année et vous donnons rendez-vous

en 2019 pour une ANNEE DE FOLIE !!!!





# Calendrier des Manifestations 2019

<b>JANVIER</b>	Dimanche	20	LOTO Amicale Laïque à 14h au Centre Culturel de Val d'Izé
	Samedi	19	Repas des bénévoles avec l'ensemble des membres du club et leurs familles Organisé par l'USD
<b>FEVRIER</b>	Samedi	23	LOTO USD à 20h au Centre Culturel de Val d'Izé
<b>MARS</b>	Samedi	02	4 ans du Bar "Le Temps d'un Verre" avec le concert des " Soirée années 90" à 20h
	Dimanche	19	Commémoration du 19 mars 1962 organisée par l'Association FNACA à 11h avec une cérémonie du souvenir au monument aux morts et dépôt de gerbe
	Samedi	30	Repas ACCA à la salle des fêtes
<b>AVRIL</b>	Vendredi	05	Concert de GOSPEL à l'Eglise de Dourdain à 20 h
	Dimanche	28	Vide Grenier organisé par l'Amicale Laïque
	Samedi	20	Concours de Billard organisé par Entente et Loisirs
	et Dimanche	21	Concours de Billard organisé par Entente et Loisirs
<b>MAI</b>	Lundi	8	Commémoration du 08 mai 1945 à 11 h 00 organisée par l'Association FNACA avec une cérémonie du souvenir au monument aux morts et dépôt de gerbe
	Samedi	11	Repas USD - Foot
	Samedi	25	Tournoi de foot au stade suivi de son traditionnel repas avec jambon à l'os grillé organisé par l'USD
	Dimanche	26	Elections Européennes
	Vendredi	31	Le Bar organise à 19h la Fête de la musique avec le groupe les fac-similé restauration sur place MOULES FRITES
<b>JUIN</b>	Dimanche	16	Fête de l'Ecole sur le Parking de la salle des Fêtes + vétathlon et course des enfants
<b>JUILLET</b>	Dimanche	14	Feu d'artifice sur le terrain de foot, bal et buvette à la salle des fêtes
<b>SEPTEMBRE</b>	Samedi	14	Repas des Classes 9 à la salle des Fêtes
	Samedi	21	Concours de Billard organisé par Entente et Loisirs
	et Dimanche	22	Concours de Billard organisé par Entente et Loisirs
<b>OCTOBRE</b>	Samedi	12	Repas d'Automne de l'Amicale Laïque, à la salle des fêtes



Classes 08

Dourdain

8 septembre 2018